

[illegible]

Rapport d'activités 2005

TABLE DES MATIÈRES

3---1. INTRODUCTION

3---1.1. Le contexte du transport fluvial

3---1.1.1. Au niveau européen

5---1.1.2. Au niveau belge

5---1.1.3. Au niveau wallon

6---1.1.4. Au niveau de la Province de Namur

7---1.2. Les défis du Port

9---2. Nos MISSIONS

9---2.1. Les missions du Port Autonome de Namur

9---2.2. Le Conseil d'administration

11---2.3. Le service de gestion

12---2.4. Implantation des ports

17---2.5. Conditions d'installation et tarifications

17---2.5.1. Le contrat de concession

18---2.5.2. L'autorisation à titre précaire

18---2.5.3. L'autorisation d'effectuer des opérations isolées

19---3. BILAN DES ACTIVITÉS 2005

19---3.1. Activités industrielles

20---3.1.1. Occupation des zones portuaires

23---3.1.2. Recettes de concessions

27---3.1.3. Ventilation des concessions par type d'activité

28---3.1.4. Marchandises transportées par la voie d'eau

29---3.1.5. Evolution du tonnage manipulé par la voie d'eau

30---3.1.6. Les Ports publics

31---3.2. Tourisme fluvial

31---3.2.1. Les ports de plaisance

32---3.2.2. Le restaurant de la plage d'Amée

33---3.3. Questions environnementales

34---4. BILAN FINANCIER

36---4.2. Evolution des comptes de résultats

38---4.3. Dépenses d'investissement

38---4.4. Subsidés reçus

38---4.5. Créances

38---4.5.1. Subsidés à recevoir

39---4.5.2. Créances clients ordinaires

39---4.5.3. Créances douteuses

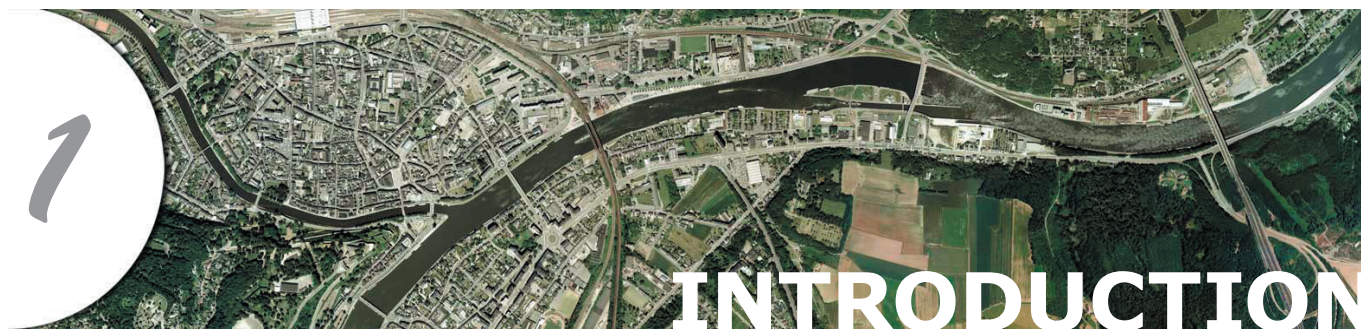
39---4.6. Situation de trésorerie

41---ANNEXE 1 - LOCALISATION DES ZONES PORTUAIRES

51---ANNEXE 2 - OCCUPATION DES ZONES PORTUAIRES ET LISTE DES CONCESSIONNAIRES

62---ANNEXE 3 - BILAN FINANCIER

79---ANNEXE 4 - RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS PUBLICS



1.1. LE CONTEXTE DU TRANSPORT FLUVIAL

1.1.1. AU NIVEAU EUROPÉEN

(source : Direction générale des Transports et de l'Energie)

La navigation intérieure joue un rôle important pour le transport des marchandises en Europe. Plus de 35 000 kilomètres de voies d'eau relient des centaines de villes et zones de concentration industrielle. Avec 18 sur 25 Etats membres qui disposent de voies navigables intérieures et dont seulement 10 Etats sont reliés entre eux, la part modale du transport fluvial représente 7 % du transport intérieur total en l'Union européenne.

En 2003, le transport de fret par voies navigables en l'Union s'est élevé à 125 milliards de

tonnes kilomètres. Le transport fluvial joue un rôle primordial dans le transport à travers le nord-ouest européen. Dans l'arrière-pays des plus grands ports maritimes de l'UE, la part de la navigation intérieure peut atteindre jusqu'à 43 %.

Avec le rail et le transport maritime à courte distance, la navigation intérieure peut contribuer davantage au rééquilibrage entre les modes de transport préconisé par le Livre blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010.

Les atouts de la navigation intérieure

Contrairement aux autres modes, souvent confrontés à des difficultés de congestion et de capacité, la navigation intérieure se distingue par sa fiabilité et dispose d'une grande capacité inexploitée.

Au cours des 15 dernières années, la flotte a été continuellement modernisée. Sur les itinéraires qui le permettent, notamment le long du réseau fluvial européen, le transport fluvial est une alternative compétitive au transport routier et ferroviaire.

Le transport par voie d'eau dispose d'atouts majeurs. Opter pour le transport fluvial, contribue à garantir un réseau de transport plus durable.

Une étude européenne sur les dépenses liées aux coûts socio-économiques des différents modes de transport, tels que les accidents, la pollution atmosphérique et sonore, les embouteillages, a montré que les transports routiers représentent 91,5 % des coûts, les transports aériens 6%, le transport ferroviaire 2%, et la navigation intérieure 0,5%.

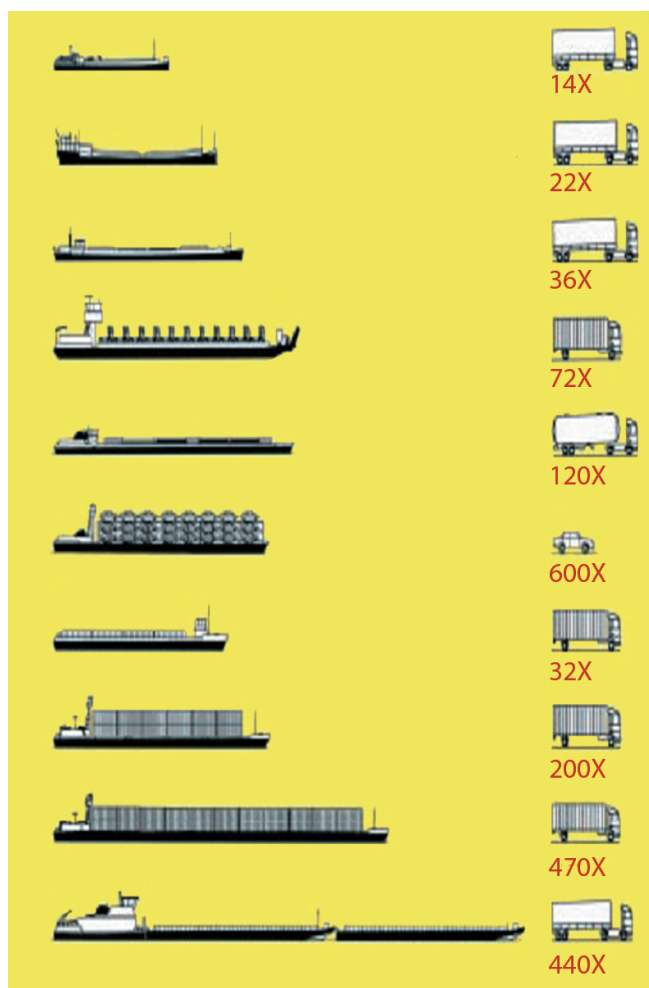
En outre sa faible consommation en carburant fait du transport fluvial le moins polluant.

A titre de comparaison, avec 5 litres de carburant une tonne est transportée :

- sur 550 Km par voie fluviale ;
- sur 330 Km par chemin de fer ;
- sur 100 Km par camion ;
- sur 6,6 Km par avion.

Le transport fluvial garantit un degré élevé de sécurité, en particulier pour le transport de marchandises dangereuses.

Le transport fluvial réduit notablement l'encombrement des routes, ainsi que le montre le graphique ci-dessous. Ainsi, un bateau ou un convoi fluvial, peut, selon sa taille remplacer avantageusement de 14 à 440 camions, comme le montre le tableau suivant.



Spits-péniche : longueur 38,50 m / largeur 5,05 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 550 t

Campinois : longueur 63 m / largeur 6,60 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 550 t

Dortmunder : longueur 67 m / largeur 8,20 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 900 t

Bateau de transroulage (Ro-Ro) : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,50 m

Bateau citerne : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 3,50 m / capacité de chargement 3000 t

Bateau Ro-Ro pour le transport de véhicules particuliers : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 600 t

Néo Kemp : longueur 63 m / largeur 7 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 32 EVP *

Bateau conteneur : longueur 63 m / largeur 7 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 32 EVP *

Bateau conteneur classe Jowi : longueur 135 m / largeur 17 m / tirant d'eau 3 m / capacité de chargement 200 EVP *

Convoi poussé (avec 4 barges) : longueur 193 m / largeur 22,80 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 11.000 t

* EVP = équivalent vingt pieds . Cette unité de mesure correspond à un conteneur 20 pieds, soit 6,20m x 2,50 m x 2,50 m

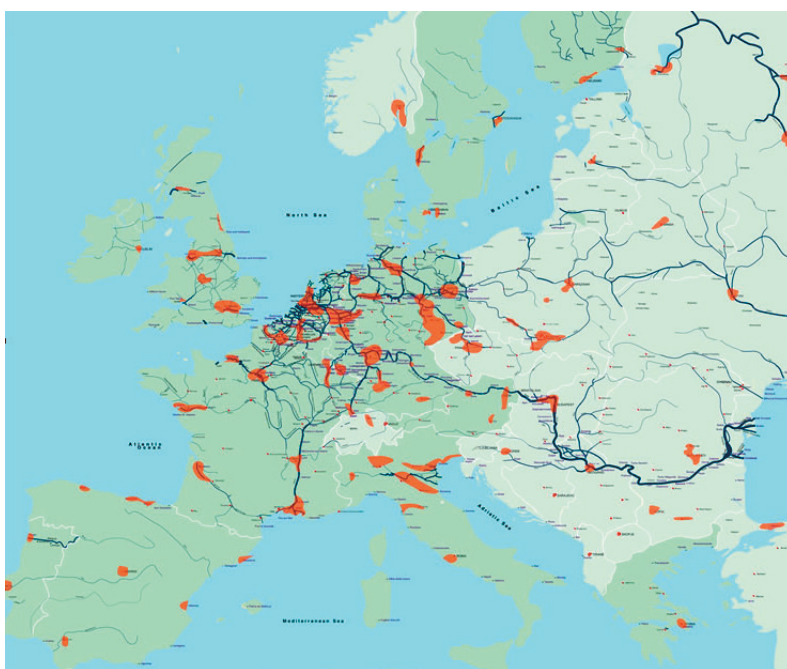
Les objectifs de l'Union européenne

Améliorer l'intégration des voies navigables dans le réseau de transport européen (RTE)

Favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire accélérer le transfert de marchandises grâce à des installations de transbordement modernes et efficaces. Les ports intérieurs doivent devenir des véritables plates-formes intermodales établissant des connexions avec le rail, la route et la mer.

Favoriser le report des marchandises vers des modes de transport plus efficaces et moins polluants tels que la voie d'eau et le chemin de fer. A cet effet, la Commission européenne vient de lancer un programme d'actions-pilotes dénommé « Marco Polo » qui visent à soulager le réseau routier de 12 milliards de tonnes-kilomètres d'ici 2010, en fournissant une aide au démarrage pour les entreprises qui lanceront de nouveaux services de transport.

Réseau des voies navigables européennes (source Inland Navigation Europe)



1.1.2. AU NIVEAU BELGE

Au cours des 3 décennies de 1970 à 1990, on a assisté à une véritable explosion du trafic de marchandises (+ 38 %) . Pendant cette période, le mode routier a pris une part croissante de ce trafic, tandis que dans le même temps les modes ferroviaire et fluvial connaissaient une régression très importante.

Toutefois, en ce qui concerne le mode fluvial, la tendance constatée jusqu'ici tend à s'inverser depuis une décennie, ce mode rencontrant un regain d'intérêt de la part des acteurs de transport en raison notamment de l'augmentation du coût des carburant et de l'engorgement croissant du réseau routier, même si le mode routier reste largement dominant actuellement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

	Routes		Rail		Voies navigables		Total	
	T x Km	%	T x Km	%	T x Km	%	T x Km	%
1970	13 500 000	48,04%	7 900 000	28,11%	6 700 000	23,84%	28 100 000	100,00%
1980	16 500 000	54,28%	8 000 000	26,32%	5 900 000	19,41%	30 400 000	100,00%
1990	25 000 000	64,43%	8 400 000	21,65%	5 400 000	13,92%	38 800 000	100,00%
2000	50 767 000	77,22%	7 670 000	11,67%	7 303 000	11,11%	65 740 000	100,00%
2001	52 484 000	77,99%	7 080 000	10,52%	7 732 000	11,49%	67 296 000	100,00%
2002	51 198 000	76,82%	7 298 000	10,95%	8 150 000	12,23%	66 646 000	100,00%
2003	51 147 000	76,63%	7 293 000	10,93%	8 302 000	12,44%	66 742 000	100,00%
2004	54 856 000	77,26%	7 691 000	10,83%	8 459 000	11,91%	71 006 000	100,00%

Source : INS (SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – Division Statistiques)

1.1.3. AU NIVEAU WALLON

S'articulant autour des bassins de la Meuse, de la Sambre et de l'Escaut, le réseau wallon des voies navigables constitue un maillon essentiel entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour une superficie de 16.844 Km², la Wallonie possède 451,2 km de voies navigables et 80 % d'entre elles ont été mises au gabarit standard européen (1.350 T) ou supérieur (2.000 T et plus).

Actuellement, ce réseau offre déjà des accès aisés aux bateaux de 1.350 T , non seulement vers les pôles maritimes tels que Zeebruges, Gand, Anvers et Rotterdam, mais aussi vers les pays de l'Est, depuis la mise en service de la liaison « Rhin-Main-Danube ».

De plus, depuis la mise en service des ascenseurs de Strépy-Thieu et du pont canal de Houdeng en 2002, le trafic fluvial peut s'orienter vers Lille, Dunkerque et Calais.



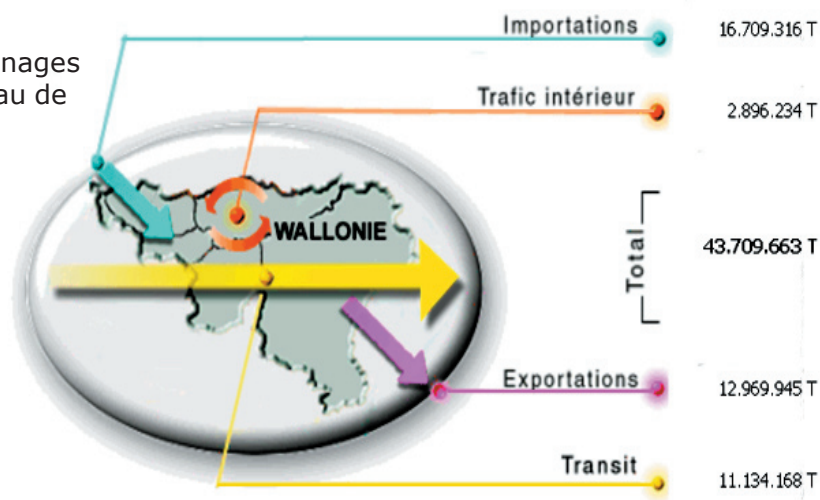
Bilan global au niveau de la Région wallonne

(source : statistiques de la DG2 du MET)

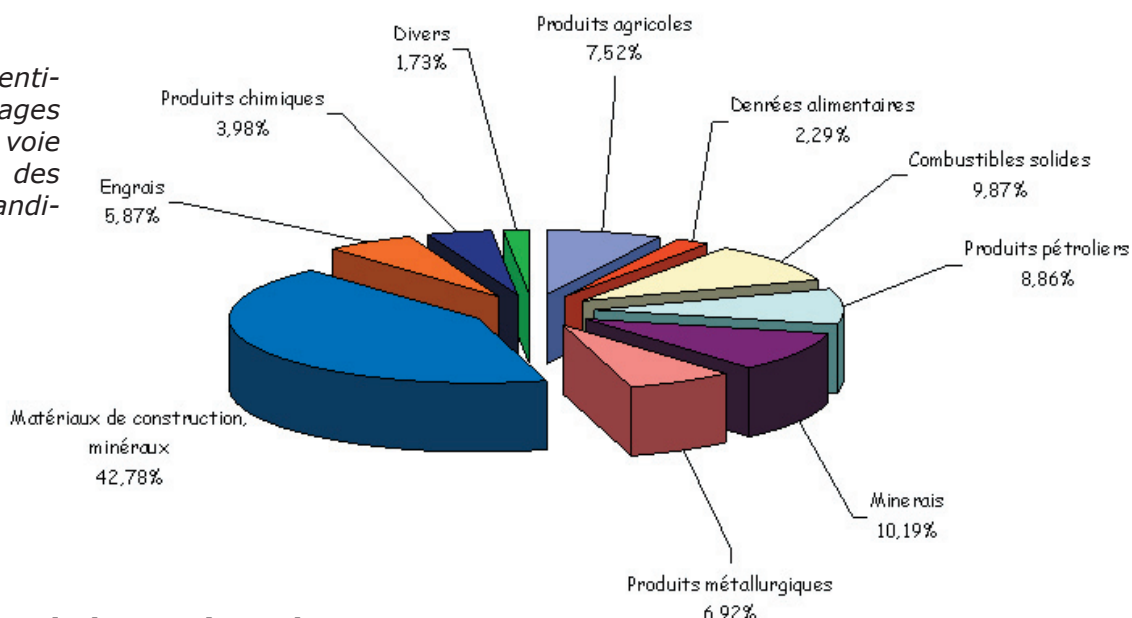
Le graphique ci-contre synthétise les tonnages transportés sur l'ensemble des voies d'eau de la Région wallonne en 2005.

Par rapport à l'année précédente, on observe les variations suivantes :

Tonnage total	- 3,21 %
Importations	- 6,03 %
Trafic intérieur	+ 6,72 %
Exportations	- 4,70 %
Transit	+ 0,70 %



Graphique : ventilation des tonnages transportés par la voie d'eau en fonction des types de marchandises.

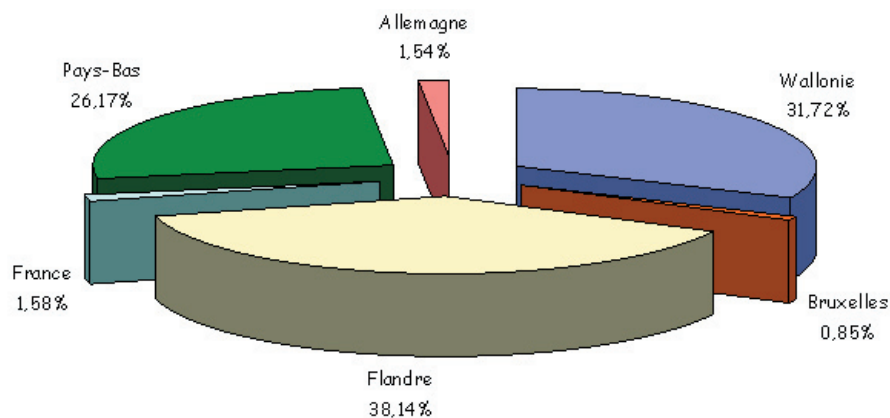


1.1.4. Au niveau de la Province de Namur (source : statistiques de la DG2)

Tonnages chargés en Province de Namur en 2005 : 4.469.118 T

Il s'agit des tonnages chargés tant sur les ports privés que publics. Ces tonnages représentent une augmentation de 1,56 % par rapport l'année 2004. Le graphique ci-dessous donne la ventilation de ces tonnages selon les destinations des marchandises.

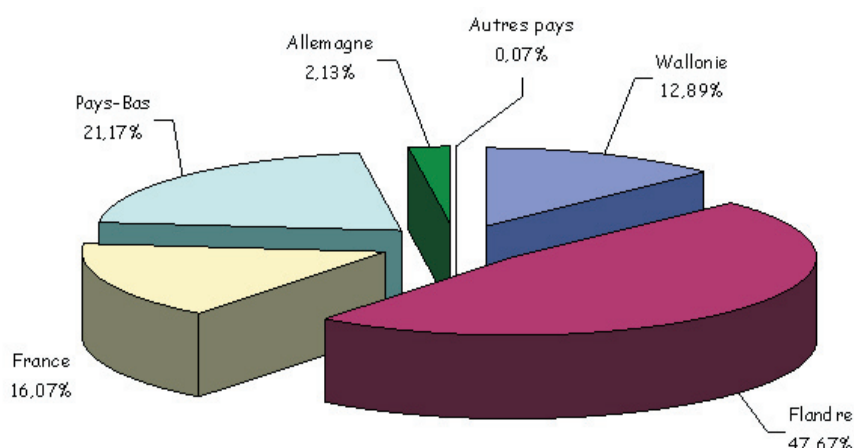
Graphique : destinations des marchandises chargées en Province de Namur



Tonnages déchargés en Province de Namur en 2005 : 1.092.519 T

Il s'agit des tonnages déchargés tant sur les ports privés que publics. Ces tonnages représentent une augmentation de 16,06 % par rapport à l'année 2004. Le graphique ci-dessous donne la ventilation selon les provenances des marchandises.

Graphique : origines des marchandises déchargées en Province de Namur



1.2. LES DÉFIS DU PORT

Au cours des dernières années le Port autonome de Namur s'est progressivement et résolument lancé comme opérateur dans des axes tels que :

- **la valorisation de la voie d'eau** comme moyen performant de transport, répondant aux objectifs de décongestion des axes routiers, de réduction de la consommation d'énergie, et de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;
- **l'assainissement de sites** d'activité économique désaffectés (SAED) et d'intérêt régional (S.I.R.) ;
- **la nouvelle génération des plans de secteur** en participant au plan prioritaire relatif aux zones d'activité économique ;

Volet économique

Le volet économique et industriel au travers de l'aménagement et de l'équipement des zones portuaires en vue du transport de marchandises par la voie d'eau constitue historiquement la mission prioritaire du PAN. Cette mission doit bien entendu continuer à mobiliser les énergies du PAN à l'avenir.

Les investissements réalisés jusqu'à présent ont permis l'implantation de PME et le développement de de transport de marchandises par voie d'eau pour les produits de carrière essentiellement et dans une moindre mesure de produits agricoles et de matériaux de construction.

- le redéveloppement du Tourisme fluvial wallon.

Le Port Autonome veut ainsi jouer pleinement son rôle d'acteur important dans le développement économique régional, dans la croissance de l'emploi, tout en augmentant la performance énergétique et environnementale du transport de marchandises.

Avec le début de gestion des activités des ports de plaisance et du restaurant de la plage d'Amée à partir de l'année 2003, le PAN se trouve à la confluence du développement économique et touristique.

Ces activités doivent bien entendu continuer à être soutenues au travers des investissements réalisés par le PAN.

Toutefois, le PAN se doit de se positionner dans les nouvelles filières telles que le transport des déchets, le transport par containers . Ces filières seront génératrices de nouvelles activités comme des unités de recyclage et de traitement des déchets, de réparation de containers, dont la localisation devrait judicieusement être réalisée à proximité des quais de transbordement, favorisant ainsi la création de nouveaux emplois et de nouvelles ressources financières pour le PAN.

Volet touristique

Si le développement de l'activité de plaisance participe au développement touristique et économique de la Ville de Namur et de sa région, elle handicape actuellement de manière significative la santé financière du Port Autonome de Namur, ainsi qu'en témoignent les données chiffrées contenues dans le présent rapport d'activité.

Certes, les investissements en terme d'infrastructure de plaisance ont été réalisés sur budget régional. Toutefois les coûts de gestion supportés par le PAN, affectent sérieusement ses résultats financiers.

Il convient donc que l'activité de tourisme fluvial soit reconnue comme une mission spécifique confiée au PAN dans le cadre du futur contrat de gestion, et qu'une subvention régionale lui soit accordée.



NOS MISSIONS

2.1. LES MISSIONS DU PORT AUTONOME DE NAMUR

Le Port autonome de Namur est un Organisme d'Intérêt public constitué par l'association de la Région wallonne, de la Province de Namur, de la Ville de Namur, de la Ville d'Andenne, de la Commune de Floreffe, de la Société d'Aménage-

ment et d'Équipement économique de la Région namuroise et de la Société d'Aménagement et d'Équipement économique de la Famenne, du Condroz et de la Haute-Meuse.

Les missions du P.A.N.

La mission de l'Association consiste à gérer, aménager et équiper des zones portuaires et des zones industrielles qui lui appartiennent ou qui lui ont été confiées par les associés afin de les mettre à disposition des utilisateurs de la voie navigable ou d'autres candidats investisseurs.

Le Port autonome de Namur est habilité à accorder, dans ces zones, des concessions et des autorisations aux candidats investisseurs et aux utilisateurs de la voie d'eau.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent le long de la Meuse et de la Sambre sur le territoire de la Province de Namur. Elles s'étendent sur 161 hectares dont 101,20 peuvent être concédés actuellement sous forme de contrats de concession de longue durée

(jusqu'à 90 ans pour des investissements très importants par rapport à la surface concédée). Ces 101,20 hectares se trouvent principalement en «zone industrielle» au plan de secteur et sont répartis en 25 zones portuaires.

Actuellement, 59,8 hectares ne peuvent être concédés :

- 20,45 ha sont réservés aux équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat voisines, etc....

- 39,35 ha sont à aménager.

Après aménagements de ces 39,5 ha, le PAN disposera donc de 140,55 concédables

2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un Conseil d'Administration de dix-huit membres gère l'Association. Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés du contrôle de l'Association. Au 31.12 2003 le Conseil était composé comme suit.

PRÉSIDENCE

Monsieur B. ANSELME, domaine du Longsart, 18, 5021 Boninne.

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Représentant la Région wallonne

Madame F. BALFROID, rue Ferme d'en haut, 5, 5170 Profondeville

Madame S. WODON, avenue Vauban, 30, 5000 Namur.

Monsieur T. DETIFFE, rue de la Distillerie, 16, 5081 Bovesse.

Monsieur A. GENETTE, chaussée de Marche, 338/7, 5100 Jambes.

Monsieur J.P. GILLIS, rue Sas Stud, 25, 5300 Andenne.

Monsieur J. ETIENNE, rue Fonds des Chênes, 195, 5100 Wépion.

Monsieur G. Le BUSSY, rue du Bois, 8a, 5030 Gembloux.

Représentant la Province de Namur

Monsieur R. CLOSSET, avenue Reine Elisabeth, 156, 5300 Andenne (jusqu'au 14/07/05)

Monsieur Gilles MOUYARD, Rue St Roch, 35, 5060 Falisolle. (A partir du 14/07/05)

Monsieur Cl. BULTOT, Rue Louis Bossus, 1, 5540 Hastière.

Monsieur F. VIGNERON, rue de Géronsart, 153, 5100 Jambes.

Représentant la Ville de Namur

Monsieur J-L. CLOSE, esplanade de l'Hôtel de Ville, 1, 5000 Namur.

Monsieur D. MATHEN, Esplanade de l'Hôtel de Ville, 5000 Namur.

Représentant le Bureau économique de la Province de Namur

Monsieur M. BRUYR, rue du Raurais, 47, 5020 Suarlée.

Monsieur F. VERBORG, rue de Sclaigheaux, 660, 5300 Vezin (Vice-président).

Monsieur L. PIETTE, rue de Maharenne, 39, 5537 Denée.

Représentant la Ville d'Andenne

Monsieur V. SAMPAOLI, place du Nouveau Monde, 13, 5300 Andenne.

Représentant la Commune de Floreffe

Monsieur J-M. PECTOR, rue du Coriat, 45, 5150 Floreffe.

COMMISSAIRES DÉSIGNÉS PAR LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL WALLON

Monsieur G. DEREAU, rue Juste Chaput, 2, 5150 Floriffoux.

Monsieur E. WILLAME, rue du Moulin, 22, 5081 St Denis Bovesse.

ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

Représentant la Région wallonne

Monsieur W. BORSUS, rue de Belvaux, 5, 5377 Sinsin.

Monsieur M. COLLINGE, rue Croix Evard, 6, 5307 Verlée.

Monsieur C. DELANGUE, rue Pichelin, 47, 5140 Tongrinne.

Monsieur J. MOISSE, place de Wallonie, 1, 5100 Jambes.

Monsieur M. NICOLAS, Rue du Perseau, 30, 5100 Wierde.

Monsieur R. ROBAYE, rue de Binche, 55, 7061 Casteau.

Monsieur J.M. VAN ESPEN, Avenue de la Pairelle, 74, 5000 Namur

Représentant la Province de Namur

Monsieur J. BODART, rue sur l'Hesse, 16, 5336 Courrière.

Monsieur A. LEROY, chemin de la Plaine, 46, 5001 Belgrade.

Monsieur A. MATHIEU, rue de Trinoy, 28, 5640 Oret.

Représentant la Ville de Namur

Monsieur A. DETRY, Hôtel de Ville, 5000 Namur.

Monsieur F. LALOUX, esplanade de l'Hôtel de Ville, 1 à 5000 Namur.

Représentant le Bureau économique de la Province de Namur

Monsieur J. KUYSKENS, bois de Nernelée, 2, 5020 Temploux.

Monsieur R. DEWART, rue Bocage, 9, 5310 Eghezée.

Monsieur Michel LIBERT, Clos St Pierre, 21, 5541 Hastière-Par-Dela

Représentant la Ville d'Andenne

Monsieur P. DELHALLE, rue Chawagne, 5, 5300 Andenne.

Représentant la Commune de Floreffe

Monsieur A. MABILLE, rue Gubin, 11, 5150 Floriffoux.

Le détail des rémunérations des administrateurs publics est fourni à l'annexe 4.

2.3. LE SERVICE DE GESTION

Le Service de Gestion du Port assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration ainsi que la gestion journalière de l'Association.

PERSONNEL DE GESTION

Les agents du Port font partie du personnel du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. Ils sont mis à la disposition du Port, à temps partiel, par le Gouvernement wallon.

Après la mise à la retraite de Mr Pierre SION au 01/02/2005, la gestion du Port est assurée par :

Affaires générales et investissements :
Jean-Luc VIGREUX

Gestion financière et relations extérieures (autres ports wallons, niveau fédéral et européen) :
Claude MARTIN

Promotion et Secrétariat du Conseil :
Jean-Jacques HANSE

Assistance technique :
Paul DUFAYS

Assistance administrative :
Colette MICHAUX et Jocelyne PHILIPPART

Secrétariat :
Fernande GOFFAUX.

SIÈGE DU PORT

Port autonome de Namur
Place Léopold, 3
5000 Namur

Téléphone : 081/24.09.50.
Téléfax : 081/24.09.55.
Courriel : info@portnamur.be
Site web : www.portnamur.be

2.4. IMPLANTATION DES PORTS

Depuis la création du Port autonome de Namur en 1978, la gestion de 25 ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que de 5 ports publics lui a été confiée. L'implantation de ces ports et zones portuaires est indiquée sur les cartes reprises aux pages à ci-après.

Les ports sont plus particulièrement réservés aux utilisateurs de la voie d'eau tandis que les zones portuaires et industrielles peuvent être concédées tant à ceux-ci qu'à des investisseurs industriels ne l'utilisant pas.

Les ports publics sont réservés exclusivement au chargement et au déchargement des bateaux. Ils ne peuvent être concédés et leur utilisation est conditionnée à l'obtention d'une autorisation à titre précaire ou d'une autorisation d'effectuer des opérations isolées comme défini au chapitre «Conditions d'installation».

Plusieurs ports et zones portuaires sont en cours de création, d'extension ou d'équipement. Ils seront à la disposition des candidats utilisateurs de la voie navigable ou des investisseurs industriels au cours des prochaines années.

Les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur se trouvent presque exclusivement en «zone industrielle» au plan de secteur.



Les ports situés le long de la Meuse en aval de Namur sont accessibles aux bateaux de 2.000 tonnes et aux convois poussés de 9.000 T. Ceux situés le long de la Sambre et le long de la Meuse en amont de Namur sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent au carrefour du réseau européen de voies navigables reliant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elles bénéficient d'un accès aisé vers les grands ports européens. En outre, l'ouverture récente de la liaison Rhin-Main-Danube permet aux bateaux naviguant sur le réseau ouest européen de rejoindre aisément les pays de l'Est de l'Europe.

La zone portuaire de Malonne est raccordée directement au réseau S.N.C.B. par une voie de desserte aboutissant à la gare de Flawinne située sur la dorsale wallonne.

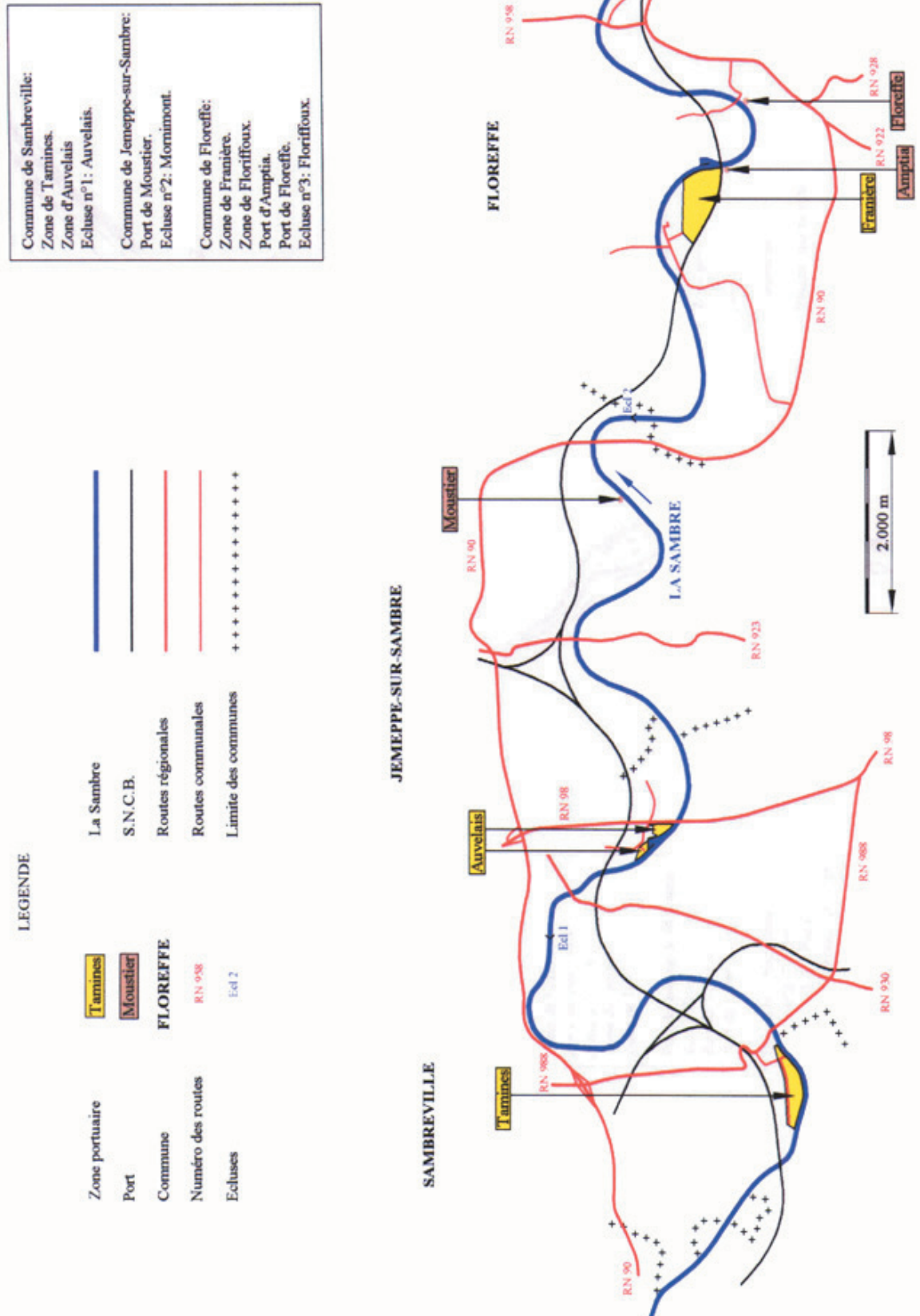
La zone portuaire de Malonne est raccordée directement au réseau S.N.C.B. par une voie de desserte aboutissant à la gare de Flawinne située sur la dorsale wallonne.

Les zones portuaires de Tamines, de Beez, de Malonne et de Seilles sont spécialement équipées en eau potable, en force motrice et en égouts. Les autres zones se trouvent le long de voiries où de tels équipements existent.

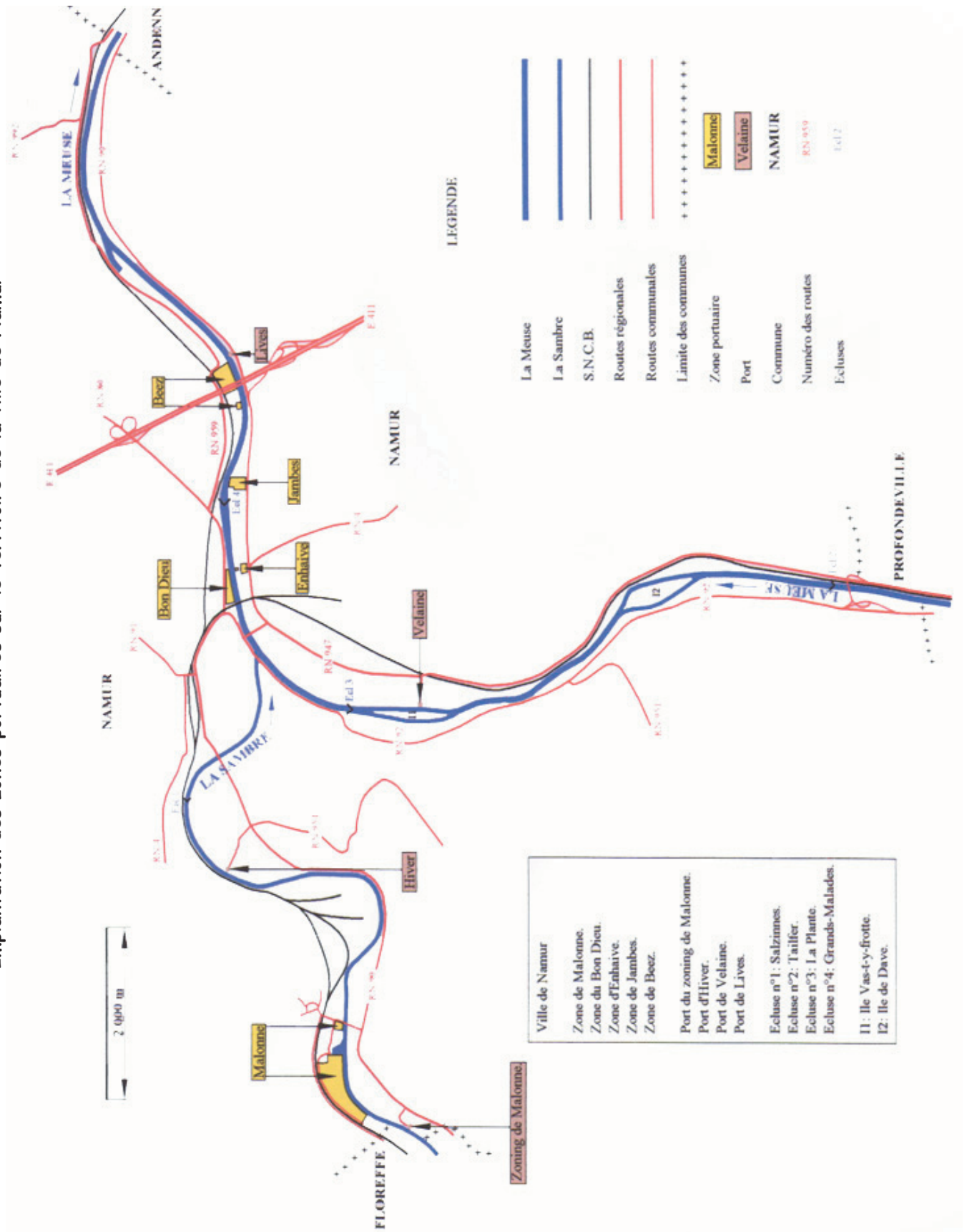
Toutes les zones se trouvent à moins de 10 kilomètres d'une autoroute. Elles sont reliées au réseau autoroutier par des routes communales et régionales.

Les croquis des zones portuaires repris à l'annexe 1.

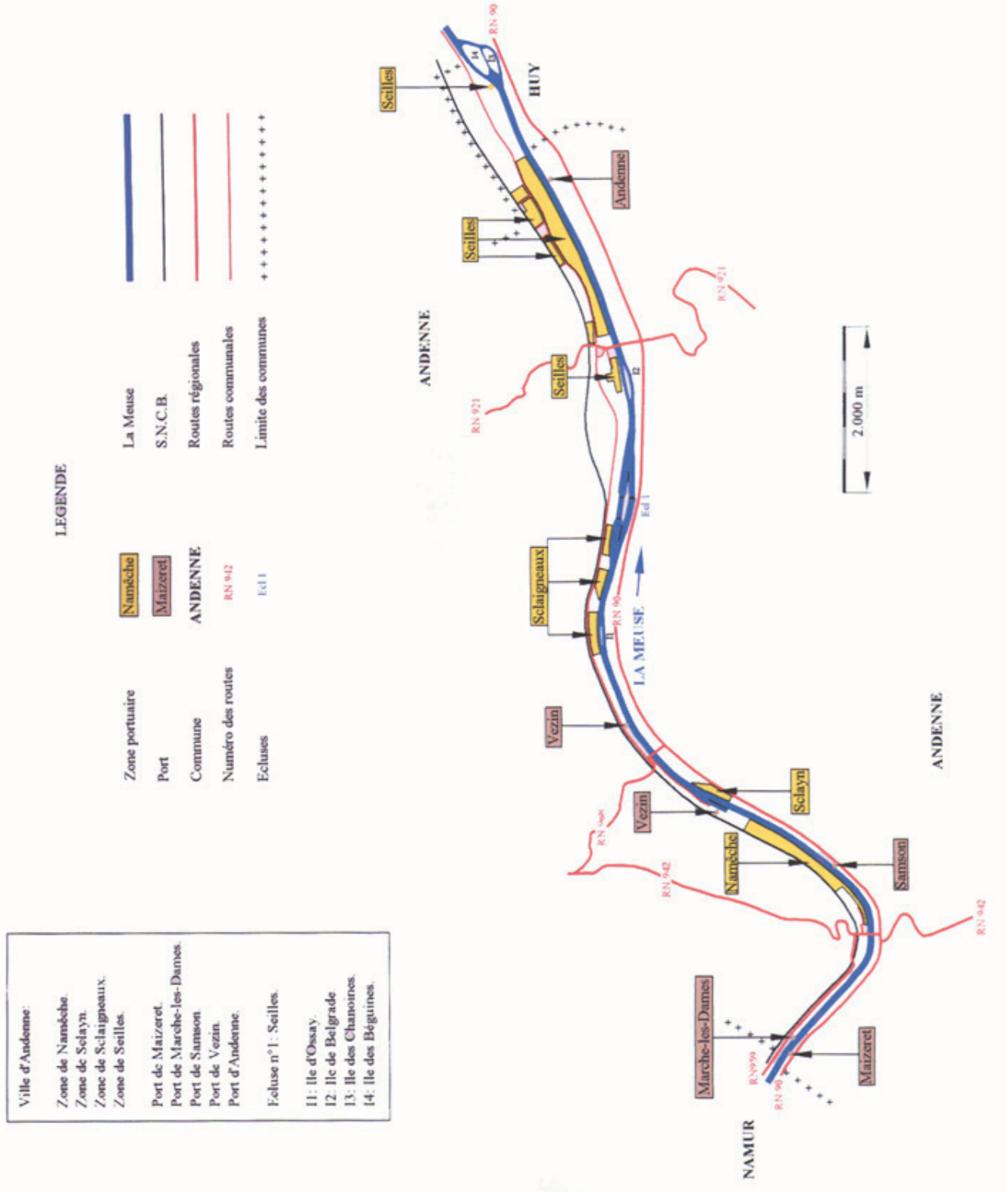
Implantation des zones portuaires de la Sambre en amont de Namur



Implantation des zones portuaires sur le territoire de la ville de Namur



Implantation des zones portuaires sur le territoire de la Ville d'Andenne



2.5. CONDITIONS D'INSTALLATION ET TARIFICATIONS

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992.

Les montants des redevances et péages dont question ci-après sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle. Pour 2001, le coefficient applicable aux montants des redevances et péages est de 1,140.

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains ou d'utiliser les murs de quai dont la gestion a été confiée au Port autonome de Namur :

- 1) Le contrat de concession.
- 2) L'autorisation à titre précaire.
- 3) L'autorisation d'effectuer des opérations isolées.

2.5.1. LE CONTRAT DE CONCESSION

Des contrats de concession peuvent être octroyés à des utilisateurs de la voie d'eau ou à des candidats investisseurs industriels aux conditions suivantes

Montants des redevances de concession (hors T.V.A.)

Les montants de base des redevances de concession sont fixés à (prix applicables en 1991).

Des suppléments aux montants de base sont prévus pour les zones situées en agglomération et pour celles spécialement équipées.

En ce qui concerne les surfaces bâties et les terrains concédés pour des implantations à caractère commercial, le Conseil d'Administration détermine le montant des redevances.

- zone de quai (située à l'arrière d'un mur de quai sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.

- zone industrielle valorisée par la présence d'une route (située à l'arrière de la route sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.

- zone industrielle (située à l'arrière des zones précitées) : 0,1983 Euros/m²/an.

Durée des concessions

La durée des concessions est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des investissements que le concessionnaire compte réaliser sur la zone concédée.

En cas d'accord des parties, les concessions sont renouvelables.

Type d'investissement	Durée de la concession
pas d'investissement	5 ans
peu d'investissement	10 ans
investissement important	30 ans
investissement très important	3 x 30 ans

Péages sur tonnage manipulé

Dans toute l'étendue des zones gérées par le Port autonome de Namur, chaque opération de manutention de matériaux donne lieu au paiement d'un péage par tonne manipulée.

a) Dans les zones portuaires.

L'usage d'un quai implique un trafic fluvial annuel minimum de 150 tonnes/mètre courant de quai comptabilisé à 0,0372 Euros/t.

Le péage pour trafic fluvial est dégressif pour le tonnage manipulé qui dépasse le minimum annuel imposé, soit :

de 151 à 300 t/mètre courant de quai :
0,0186 Euros/t,

au-delà de 300 t/mètre courant de quai :
0,0093 Euros/t.

b) Dans les zones industrielles.

Le péage pour trafic par camions ou wagons est fixé uniformément à 0,0496 Euros/t.

Dans tous les cas, il est imposé pour l'ensemble de la concession un péage global annuel correspondant à un trafic minimum de 1 t/m². Si le total des trafics par rapport à la superficie de la concession n'atteint pas la valeur de 1 t/m², le déficit est compté au tarif forfaitaire de 0,0496 Euros/t.

2.5.2. L'AUTORISATION À TITRE PRÉCAIRE

Des autorisations d'occupation à titre précaire peuvent être accordées pour des durées indéterminées mais généralement courtes. Ces autorisations sont révocables moyennant préavis de deux mois (de l'une ou l'autre des parties).

Les montants des redevances pour des autorisations à titre précaire sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les péages sont fixés à :

- 0,0496 Euros/t pour le trafic par camions ou par wagons,
- 0,0372 Euros/t pour le trafic par voie d'eau.

2.5.3. L'AUTORISATION D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS ISOLÉES

Le Conseil d'Administration peut accorder l'autorisation d'effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux dans les ports publics ou dans les zones portuaires non concédées.

Pour les opérations isolées, le péage est uniformément fixé à 0,0744 Euros la tonne manipulée.



Découlant des missions qui lui ont été assignées, (voir chapitre 2), le Port Autonome de Namur gère, aménage et équipe les zones portuaires situées le long de la voie d'eau pour les mettre à disposition des utilisateurs de la voie d'eau et d'autres candidats investisseurs, selon des conditions tarifaires qui sont décrites au chapitre 2.

Depuis 2003, le Port Autonome gère également 2 activités liées au tourisme fluvial, à savoir les ports de plaisance de Jambes et d'Amée et le restaurant de la plage d'Amée.

L'activité du Port Autonome comporte ainsi deux volets : l'un, industriel lié au transport de marchandises et aux activités commerciales, l'autre, touristique, lié au développement du tourisme de plaisance.

3.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

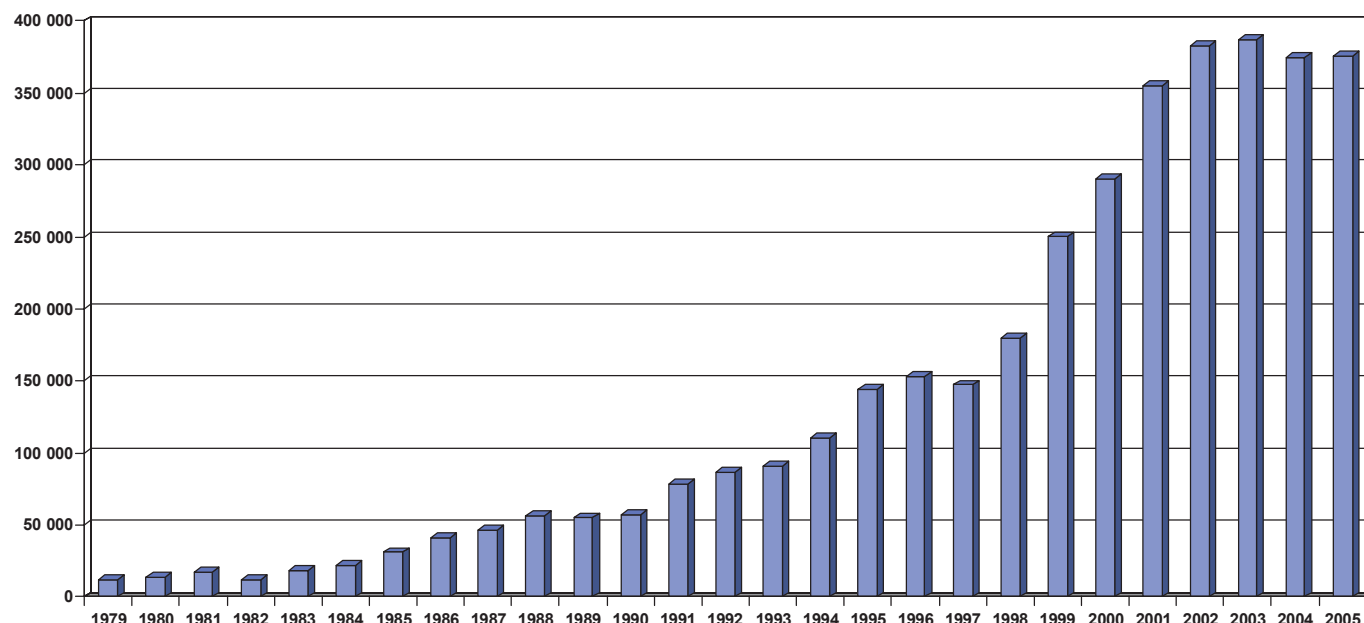
Ces activités se déroulent sur l'ensemble des ports et des zones portuaires situés le long de la Meuse et de la Sambre en Province de Namur. Leur implantation est décrite de manière précise au chapitre 2.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution du nombre du nombre de concessions accordées depuis la création du Port. Le graphique de la page suivante permet de visualiser cette évolution.

Année	Nombre de concessions	Surfaces concédées (m2)	Redevances HTVA (€)
1979	3	30 275,00	12 300,00
1980	4	32 225,00	13 500,00
1981	6	23 120,00	17 300,00
1982	5	21 170,00	11 900,00
1983	7	42 855,00	18 500,00
1984	9	50 105,00	21 500,00
1985	9	87 862,00	31 100,00
1986	13	111 839,00	41 500,00
1987	16	135 120,00	46 500,00
1988	18	157 603,00	56 600,00
1989	17	150 128,00	55 000,00
1990	17	154 310,00	57 300,00
1991	26	224 122,00	78 800,00
1992	40	362 560,00	86 550,00

Année	Nombre de concessions	Surfaces concédées (m2)	Redevances HTVA (€)
1993	45	493 363,00	90 835,00
1994	60	600 030,00	110 170,00
1995	65	633 781,00	143 870,00
1996	65	591 773,00	153 090,00
1997	69	589 713,00	147 290,00
1998	78	704 614,00	179 684,00
1999	94	704 614,00	250 160,00
2000	104	722 124,00	290 570,00
2001	111	745 094,00	355 520,00
2002	108	759 128,00	382 830,00
2003	105	767 018,00	387 360,00
2004	105	739 042,90	374 528,09
2005	105	748 832,90	375 741,02

Graphique : Evolution des redevances de concession depuis la création du Port autonome de Namur (Euros)



3.1.1. OCCUPATION DES ZONES PORTUAIRES

Les zones portuaires et les ports, du fait de leur superficie, se prêtent à l'octroi de concession de longue durée. Ils sont presque exclusivement situés en « zone industrielle au plan de secteur.

Le tableau 1 fournit une vue d'ensemble de l'occupation des zones portuaires au 31 décembre 2005. Il fait apparaître que sur une superficie totale de 161 ha,

- 101,20 ha peuvent être concédés actuellement sous forme de contrats de concession de longue durée, et 59,80 ha ne sont pas concédables (ils sont affectés à des équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat voisines, etc....)

- après aménagement des terrains encore à équiper, ce seront 140,58 ha qui pourront être concédés ;

- 74,88 ha sont effectivement occupés, soit un taux d'occupation de 74,00 % par rapport à la superficie concédable actuellement ;

- 65,70 ha restent disponibles (26,38 ha disponibles au 31 décembre 2005 et 39,32 hectares qui le seront dans le courant des prochaines années après aménagement des terrains concernés)

Les zones à aménager concernent pour l'essentiel :

- la zone portuaire de Franière : 20 ha
- la zone portuaire de Namèche : 13,9 ha

pour lesquelles l'aménagement requiert des démarches longues auprès des différentes instances concernées (Aménagement du Territoire, SNCB, DG2, communes intéressées).

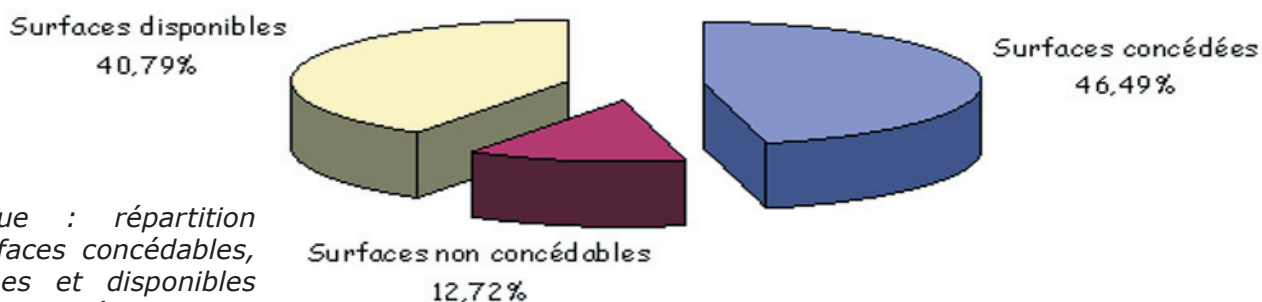
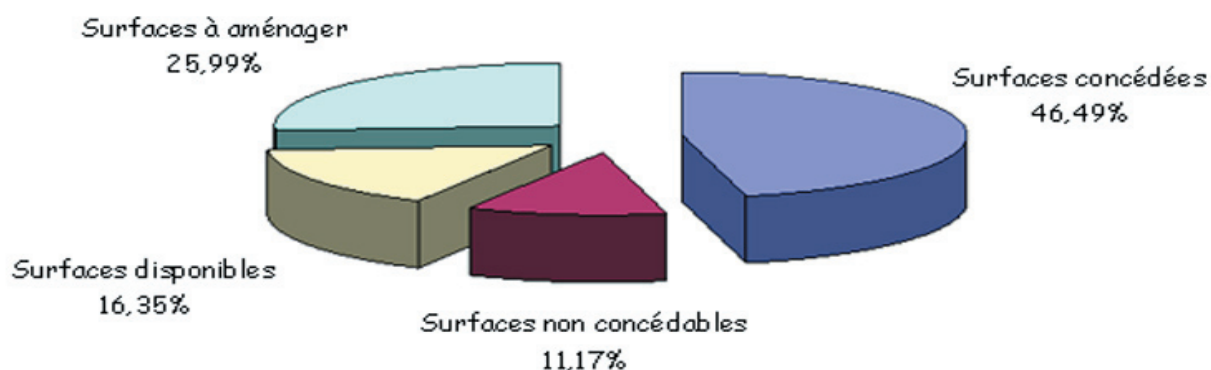


Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Tableau récapitulatif

Zones portuaires	Surfaces totales	Surfaces à aménager		Surfaces concédables		Surfaces disponibles	
		Surfaces réservées	Surfaces non réservées	Au 31/12/2005	Après aménagement	Au 31/12/2005	Après aménagement
Zone portuaire de Taminés	136 477,00	0,00	0,00	111 516,00	111 516,00	77 381,00	34 135,00
Zone portuaire d'Auvclais	40 495,00	3 900,00	20 545,00	12 824,00	37 269,00	6 427,00	30 842,00
Zone portuaire de Mornimont	21 502,00	0,00	0,00	20 538,00	20 538,00	1 025,00	19 513,00
Port de Moustier	8 090,00	0,00	0,00	1 598,00	1 598,00	1 598,00	0,00
Zone portuaire de Floriffoux	55 296,00	0,00	0,00	45 902,00	45 902,00	45 902,00	0,00
Zone portuaire de Franière	200 031,00	0,00	200 031,00	0,00	189 001,00	0,00	189 001,00
Zone portuaire de Malonne	187 450,00	0,00	0,00	141 209,00	141 209,00	125 674,00	15 535,00
Zoning de Malonne	2 620,00	0,00	0,00	2 620,00	2 620,00	1 820,00	800,00
Port d'Anhée	5 166,00	0,00	0,00	5 166,00	5 166,00	5 166,00	0,00
Port d'Yvoir	15 795,00	15 795,00	0,00	0,00	15 795,00	0,00	15 795,00
Zone portuaire de Basbaras	8 384,00	0,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00	0,00
Zone portuaire du Bon Dieu	16 320,00	0,00	0,00	15 470,00	15 470,00	15 470,00	0,00
Zone portuaire d'Enhaive	10 285,00	0,00	0,00	9 016,00	9 016,00	8 016,00	1 000,00
Zone portuaire de Jambes	15 806,00	0,00	0,00	15 806,00	15 806,00	15 806,00	0,00
Zone portuaire de Beez	58 853,40	0,00	0,00	50 359,40	50 359,40	50 359,40	0,00
Port de Lèves	5 411,00	0,00	0,00	3 811,00	3 811,00	3 811,00	0,00
Port de Maizeret	4 261,00	0,00	0,00	4 246,00	4 246,00	4 246,00	0,00
Port de Marche-les-Dames	16 029,00	0,00	0,00	15 819,00	15 819,00	15 819,00	0,00
Zone portuaire de Namêche	147 794,00	0,00	139 013,00	8 781,00	133 794,00	8 781,00	125 013,00
Port de Samson	10 045,00	0,00	0,00	10 045,00	10 045,00	10 045,00	0,00
Zone portuaire de Sclayn	36 329,00	0,00	0,00	31 738,50	31 738,50	31 738,50	0,00
Port de Vezin	41 524,00	0,00	0,00	23 164,00	23 164,00	7 878,00	15 286,00
Zone portuaire de Sclaingneaux	71 484,00	0,00	0,00	61 520,00	61 520,00	57 092,00	4 428,00
Zone portuaire de Seilles	474 746,00	0,00	39 340,00	401 812,00	441 152,00	242 712,00	198 440,00
Port d'Andenne	20 567,00	0,00	0,00	11 305,00	11 305,00	4 116,00	7 189,00
Totaux :	1 610 760,40	19 695,00	398 929,00	1 012 215,90	1 405 809,90	748 832,90	656 977,00
						263 383,00	

Graphique : répartition des surfaces concédables, non concédables, concédées et disponibles au 31 décembre 2005.



Graphique : répartition des surfaces concédables, concédées et disponibles lorsque les aménagements à réaliser seront terminés.

En annexe 2 figurent :

- le tableau de l'occupation de chacun des terrains des zones portuaires, ainsi que la situation des contrats de concession. ;
- la liste des concessionnaires (adresse et type d'activités)

3.1.2. RECETTES DE CONCESSIONS

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession HTVA (€)	Redevance sur tonnages manipulés HTVA (€)	Redevance sur tonnages manquants HTVA (€)	Total des recettes HTVA (€)
Tamines	Automat 2000 S.A.	323,40	0,00	40,44	363,84
	Boffe R. et Roman Jesus	1.670,96	0,00	336,88	2.007,84
	Burton - Bois S.A.	283,16	0,00	35,40	318,56
	Cinerges S.A.	1.042,12	0,00	179,68	1.221,80
	Commune de Sambreville	1.699,24	0,00	313,42	2.012,66
	Debroux	1.656,66	0,00	320,66	1.977,32
	Defitec sprl	167,22	0,00	20,92	188,14
	I.G.E.T.C. SPRL	1.090,02	0,00	209,62	1.299,64
	Jet d'encre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mestdag S.A.	4.452,16	0,00	796,59	5.248,75
	MJ Décor	862,44	0,00	143,74	1.006,18
	MG Pose	862,44	0,00	143,74	1.006,18
	Michiels R. Garage	970,16	0,00	161,78	1.131,94
	New Laboratoires Réunis	501,62	0,00	60,20	561,82
	Nikolic	0,00	0,00	0,00	0,00
	Proneservim	4.081,44	0,00	0,00	4.081,44
	S.I.A.E.E.	3.867,74	0,00	713,86	4.581,60
Total		23.530,78	0,00	3.476,93	27.007,71
Auvelais	Sobémo S.A.	2.190,32	0,00	682,95	2.873,27
Total		2.190,32	0,00	682,95	2.873,27
Mornimont	Remalux s.a.	491,08	0	606,66	1.097,74
Total		491,08	0	606,66	1097,74
Moustier	Glaverbel S.A.	765,64	6.450,13	0,00	7.215,77
Total		765,64	6.450,13	0,00	7.215,77
Floriffoux	B.P.M.N.	574,92	0,00	1.348,13	1.923,05
	Hublet SPRL	9.714,56	0,00	2.428,64	12.143,20
	Les Silos de Floreffe s.c.r.l.	1.166,92	2.032,95	0,00	3.199,87
Total		11.456,40	2.032,95	3.776,77	17.266,12

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession HTVA (€)	Redevance sur tonnages manipulés HTVA (€)	Redevance sur tonnages manquants HTVA (€)	Total des recettes HTVA (€)
Malonne	Champion Caravannes	2.699,90	0,00	549,20	3.249,10
	Degreef	638,48	0,00	105,37	743,85
	Denimat SPRL	2.060,26	0,00	400,08	2.460,34
	Garwig S.A.	5.013,62	0,00	1.253,40	6.267,02
	Gérard Affrètement S.A.	3.123,68	0,00	640,36	3.764,04
	Hydrocar S.A.	3.721,36	0,00	930,81	4.652,17
	S.I.A.E.E.	723,96	0,00	309,00	1.032,96
	TEC.	9.856,40	0,00	2.464,10	12.320,50
	Wagneur	0,00	0,00	0,00	0,00
	WilmetS.A.	4.797,28	0,00	1.199,32	5.996,60
Total		32.634,94	0,00	7.851,64	40.486,58
Zoning de Malonne	Gillain	11.970,96	0,00	109,04	12.080,00
Total		11.970,96	0,00	109,04	12.080,00
Anhée	Carrières de Haut-le-Wastia	2.153,92	0,00	909,99	3.063,91
Total		2.153,92	0,00	909,99	3.063,91
Basbaras	Basbaras Distribution S.A.	3.776,46	382,26	502,61	4.661,33
Total		3.776,46	382,26	502,61	4.661,33
Bon Dieu	Chantiers houillers de la Meuse	425,86	153,91	0,00	579,77
	Collot S.A.	2.753,85	165,14	459,31	3.378,30
	Sogemat S.A.	440,59	0,00	0,00	440,59
Total		3.620,30	319,05	459,31	4.398,66
Enhaive	Thomas et Piron	42.017,96	0,00	0,00	42.017,96
	Ville de Namur	4.225,92	0,00	86,24	4.312,16
Total		46.243,88	0,00	86,24	46.330,12
Jambes	Inducom S.A.	8.627,18	0,00	724,62	9.351,80
	Interbéton S.A.	431,32	968,93	0,00	1.400,25
Total		9.058,50	968,93	724,62	10.752,05

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession HTVA (€)	Redevance sur tonnages manipulés HTVA (€)	Redevance sur tonnages manquants HTVA (€)	Total des recettes HTVA (€)
Beez	De Graeve S.A.	4.289,90	0,00	1.067,48	5.357,38
	Geniemat SPRL	524,88	0,00	131,22	656,10
	IDEG	184,10	0,00	45,80	229,90
	Gralex S.A.	8.585,32	9.952,38	0,00	18.537,70
	Meuse & Sambre S.A.	3.143,26	0,00	384,51	3.527,77
Total		16.727,46	9.952,38	1.629,01	28.308,85
Lives	Gralex S.A.	1.761,56	0,00	1.570,57	3.332,13
Total		1.761,56	0,00	1.570,57	3.332,13
Maizeret	Carrières de Leffe S.A.	2.034,38	5.239,82	0,00	7.274,20
Total		2.034,38	5.239,82	0,00	7.274,20
Marche-le-Dames	Dolomies de Marche-les-Dames	7.321,02	20.334,89	0,00	27.655,91
Total		7.321,02	20.334,89	0,00	27.655,91
Namèche	Panistar S.A.	8.990,92	0,00	526,14	9.517,06
Total		8.990,92	0,00	526,14	9.517,06
Samson	Carmeuse S.A.	4.165,79	0,00	1.677,39	5.843,18
Total		4.165,79	0,00	1.677,39	5.843,18
Sclayn	Andenne Pro services	3.643,02	0,00	634,70	4.277,72
	Dolomies de Marche-les-Dames	3.271,64	2.363,92	1.766,00	7.401,56
	Immobilière Blaton S.A.	1.937,36	0,00	653,84	2.591,20
	Lamquet Michel	-485,42	0,00	-154,52	-639,94
	Van Praet Henri	1.257,62	0,00	1.011,10	2.268,72
Total		9.624,22	2.363,92	3.911,12	15.899,26

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession HTVA (€)	Redevance sur tonnages manipulés HTVA (€)	Redevance sur tonnages manquants HTVA (€)	Total des recettes HTVA (€)
Vezin	Marda SA	2.426,80	81,73	1.284,98	3.793,51
Total		2.426,80	81,73	1.284,98	3.793,51
Sclai-gneaux	A. L. G. S.A.	139,00	0,00	12,54	151,54
	Carmeuse S.A.	4.417,57	3.136,09	0,00	7.553,66
	Dema engeneering	373,70	0,00	46,74	420,44
	Gerday travaux s.a.	2.236,10	0	559,04	559,04
	Sablisand SCRL	0	0	0,00	0,00
	S.W.D.E.	314,56	0	78,64	393,20
	Ville d'Andenne	27.025,34	0,00	761,80	27.787,14
Total		34.506,27	3.136,09	1458,76	36.865,02
Seilles	A. L. G. S.A.	109,18	0,00	18,48	127,66
	Amand Dominique	6.080,16	0,00	172,50	6.252,66
	Atelier Traiteur sprl	4.798,80	0,00	130,94	4.929,74
	Ateliers Robert S.A.	2.629,22	0,00	657,30	3.286,52
	Carma SPRL	1.111,70	0,00	205,21	1.316,91
	Chaudronneries & Tuyauteries indust	2.213,16	0,00	445,72	2.658,88
	Chéricoux S.A.	1.107,98	0,00	277,00	1.384,98
	Cuisitec	419,24	0,00	104,80	524,04
	Deltalak	907,40	0,00	226,96	1.134,36
	Devos	838,48	0,00	209,62	1.048,10
	D.L.M. & Partners S.A.	574,00	0,00	107,02	681,02
	Easy home (Moreau)	3.911,72	0,00	261,60	4.173,32
	First Motor sport	718,68	0,00	179,68	898,36
	Interagri Dumoulin S.A.	392,88	1.468,11	0,00	1.860,99
	KLAPS S.A.	905,48	0,00	158,54	1.064,02
	Louis Carrosserie	239,56	0,00	29,94	269,50
	Métal Protection	0,00	0,00	492,48	492,48
	Métal Protection (2)	11.873,27	0,00	-6,02	11.867,25
	Meuse & Sambre S.A.(1)	38.498,70	0,00	2.026,60	40.525,30
	Moniquet	671,20	0,00	119,50	790,70
	Mossoux SPRL	1.547,46	0,00	324,04	1.871,50
	Norland S.A.	22.555,46	0,00	1.477,59	24.033,05
	Pirotte V.	124,82	0,00	31,20	156,02
	Prison d'Andenne	194,06	0,00	39,52	233,58

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession HTVA (€)	Redevance sur tonnages manipulés HTVA (€)	Redevance sur tonnages manquants HTVA (€)	Total des recettes HTVA (€)
	S.C.A.M	785,76	0,00	0,00	785,76
	T.W.T. S.A.	11.986,12	0,00	919,51	12.905,63
	Techno Métal Industrie SPRL	2.009,94	0,00	304,98	2.314,92
	TIMSONNET Transports	845,60	0,00	127,92	973,52
	Trana S.A.	5.081,16	0,00	1.415,53	6.496,69
	Transanden SPRL	1.054,08	0,00	263,52	1.317,60
	Transport Abraham	7.187,33	0,00	1.294,00	8.481,33
	Tech Sign	7.046,78	0,00	144,64	7.191,42
Total Seilles		138.419,38	1.468,11	12.160,32	152.047,81
Andenne	Andenne Mat	1.870,04	442,94	386,15	2.699,13
Total		1.870,04	442,94	386,15	2.699,13
Totaux pour l'ensemble des zones portuaires :		375.741,02	53.173,20	43.791,20	470.469,32

3.1.3. VENTILATION DES CONCESSIONS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant reprend les concessionnaires qui opèrent des transbordements de marchandises vers la voie d'eau et les recettes générées par cette activité.

Concessionnaires	Surface des concessions (m2)	Recettes HTVA (€)			
		Redev. de concession (€)	Redev. de tonnage manipulé (€)	Redev. de tonnage manquant (€)	Total (€)
Dolomies de Marche-les-Dames	31.828,00	13.019,46	22.780,54	3.050,98	38.850,98
Gralex	25.871,00	10.346,88	9.952,38	1.570,57	21.869,83
Glaverbel S.A.	1.598,00	765,64	6.450,13	0,00	7.215,77
Carrières de Leffe	4.246,00	2.034,38	5.239,82	0,00	7.274,20
Carmeuse	19.485,00	8.583,36	3.136,09	1.677,39	13.396,84
Les Silos de Floreffe s.c.r.l.	4.151,00	1.166,92	2.032,95	0,00	3.199,87
Interagri Dumoulin S.A.	820,00	392,88	1.468,11	0,00	1.860,99
S.C.A.M	1.640,00	785,76	0,00	0,00	785,76
Interbéton	908,00	431,32	968,93	0,00	1.400,25
Collot	11.768,00	2.753,85	165,14	459,31	3.378,30
Andenne Mat	4.116,00	1.870,04	442,94	386,15	2.699,13
Chantiers houillers de la Meuse	1847	425,86	153,91	0,00	579,77
Basbaras Distribution S.A.	7950	3.776,46	382,26	502,61	4.661,33
Total	116.228,00	46.352,81	53.173,20	7.647,01	107.173,02

Si l'on rapporte ces valeurs celles correspondant à l'ensemble des zones concédées, on constate que :

-15,52% des surfaces concédées (116.228m²/748.832,90m²) sont actuellement affectées au transport fluvial, tandis que 85,48% des surfaces concédées concernent une activité commerciale ou de services.

- les recettes générées par l'activité de transport fluvial représentent 22,78% de l'ensemble des recettes (107.173,02€/470.469,32€) tandis que

les activités de type commercial et de services représentent 77,22%.

On constate donc que les activités de transport de marchandises par la voie d'eau ne représentent qu'une valeur modeste tant en nombre de concessions qu'en recettes générées par cette activité.

Ces chiffres devraient toutefois évoluer très sensiblement dans le futur au fur et à mesure des nouvelles acquisitions foncières prévues et des nouvelles activités qui pourront s'y développer (transport de déchets, transport de containers).

3.1.4. MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR LA VOIE D'EAU

Le tableau ci-dessus fournit la nature et le tonnage des marchandises transportées par la voie d'eau, en distinguant les tonnages chargés et déchargés dans les zones portuaires gérées par le Port Autonome de Namur.

Concessionnaires	Marchandises	Tonnage (T)		
		Import	export	Total
Dolomies de Marche-les-Dames	Produits de carrière	0	1.546.957	1.546.957
Gralex	Produits de carrière	0	796.956	796.956
Glaverbel	Sable de verrerie	313.400		313.400
Glaverbel	Fuel	123.723		123.723
Carmeuse	Produits de carrière		99.151	99.151
Carrières de Leffe	Produits de carrière		346.095	346.095
Silos de Floreffe	Produits agricoles		121.088	121.088
Degraeve	Produits de carrière	0		0
S.C.A.M.	Produits agricoles		136.940	136.940
Interagri	Produits agricoles		70.679	70.679
Interbéton	Matériaux de construction	27.073		27.073
Andenne Mat	Matériaux de construction	9.857		9.857
Chantiers Houillers de la Meuse	Matériaux de construction	3.380		3.380
Basbaras	Matériaux de construction	3.961		3.961
Total		481.394	3.117.866	3.599.260
		13,37%	86,63%	100,00%

Les statistiques fournies par la Direction générale des Voies Hydrauliques pour la Province de Namur englobent les tonnages chargés et déchargés sur l'ensemble des ports privés et publics.

	Tonnages chargés	Tonnages déchargés
Ports privés	1.351.252	611.125
Ports gérés par le PAN	3.117.866	481.394
Total Province de Namur	4.469.118	1.092.519

Le PAN contribue aux tonnages transportés en Province de Namur à hauteur de :

- 69,76 % pour les tonnages chargés
- 44,06 % pour les tonnages déchargés

La structure du trafic de marchandises dans les zones portuaires du PAN se répartit en :

- Importations : 12,62 %. Celles-ci sont constituées de sable de verrerie (65,10 %), de fuel (25,70%) et de matériaux
- Exportations : 87,38 %. Elles sont constituées majoritairement par des produits de carrière (89,46 %), et par les produits agricoles (10,54 %)

3.1.5. ÉVOLUTION DU TONNAGE MANIPULÉ PAR LA VOIE D'EAU

Le coût du transport fluvial est très avantageux, particulièrement pour le transport à moyenne et longue distance de matériaux pondéreux. Ce mode est également le plus écologique et offrant le plus de sécurité.

Après une période de croissance soutenue entre 1991 et 2000, résultant des investissements réalisés par le PAN et également de la libéralisation du trafic fluvial en 2000 (suppression du tour de rôle), le trafic a connu une stabilisation en 2002 et 2003.

En 2004, le trafic a augmenté de 207.701 t, soit une progression de 6 % par rapport à 2003, mais connaît un tassement en 2005. Cette tendance résulte principalement d'une baisse de tonnage de la firme Carmeuse (-192.778 t par rapport à 2004) et, dans une moindre mesure, de la cessation des activités de Collot et Big Mat suite aux expropriations sur le site du port du Bon Dieu à Jambes.

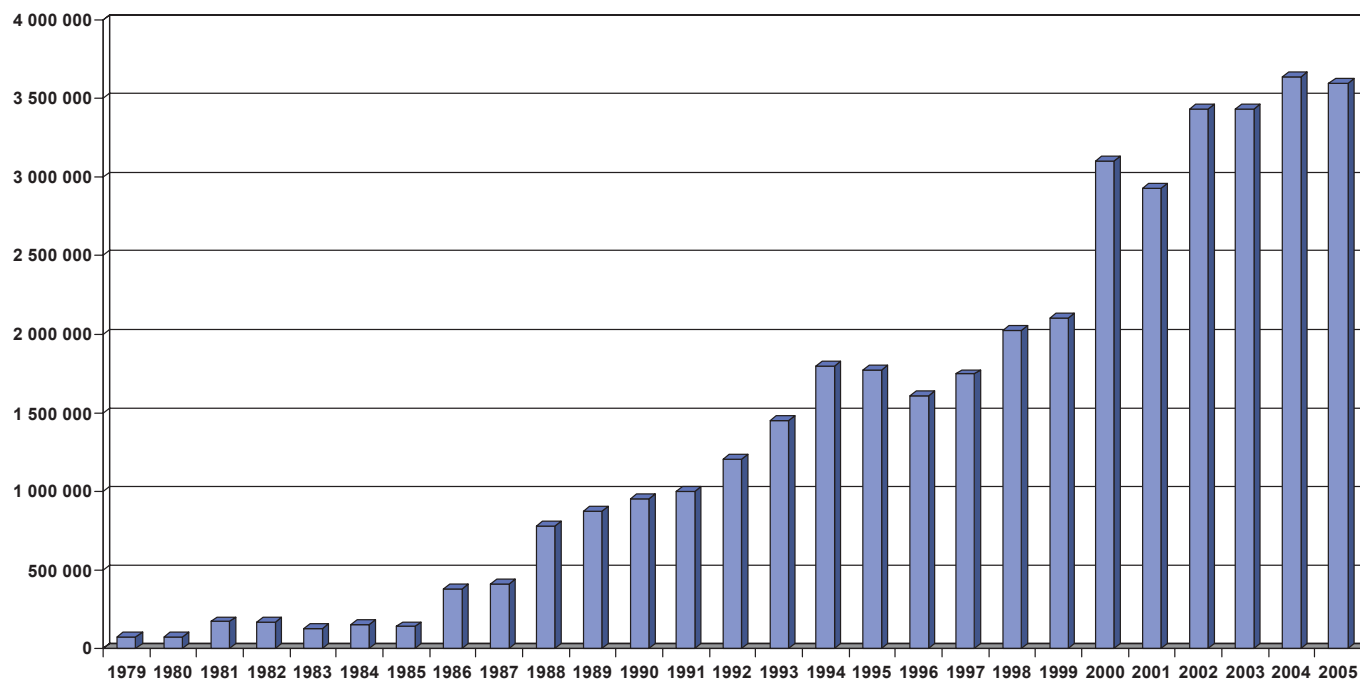
On observe toutefois une progression du tonnage manipulé à la voie d'eau par les Dolomies de Marche-les-Dames, (+93.391 t par rapport à 2004), conséquence de la capacité supplémentaire de chargement résultant des nouveaux quais récemment mis en service à Marche-les-Dames.



Le tableau suivant donne l'évolution des tonnages manipulés par la voie d'eau au cours des 5 dernières années, tandis que le graphique en page suivante retrace cette même évolution depuis la création du Port en 1978.

Concessionnaires	Tonnages manipulés par la voie d'eau (T)					
	2001	2002	2003	2004	2005	Différence par rapport à 2004
Dolomies	1.330.256	1.246.558	1.354.112	1.453.566	1.546.957	+93.391
Gralex	488.197	771.028	668.266	802.800	796.956	-5.844
Glaverbel	259.696	348.589	386.692	457.473	437.123	-20.350
Carmeuse	353.850	503.563	348.341	291.929	99.151	-192.778
Carrières de Leffe	217.378	328.592	316.883	335.690	346.095	+10.405
Silos de Floreffe	100.759	52.452	100.196	94.112	121.088	+26.976
Degraeve	-	-	72.687	31.437	0	-31.437
S.C.A.M.	59.953	46.245	51.666	26.329	136.940	+110.611
Interagri	49.898	44.525	47.187	69.956	70.679	+723
Interbéton	34.479	43.839	27.193	19.237	27.073	+7.836
Collot	15.521	14.869	22.317	16.039	0	-16.039
Andenne Mat	9.984	11.828	12.480	10.491	9.857	-634
Chantiers Houillers de la Meuse	3.508	9.878	8.018	8.617	3.380	-5.237
Gerday	-	-	6.434	4.440	0	-4.440
Basbaras	1.790	1.164	3.443	1.440	3.961	+2.521
Norland	2.524	1.148	3.223	0	0	0
BPMN	-	6.531	1.450	0	0	0
Carrière de Haut le Wastia	-	3.071	0	2.226	0	-2.226
Sobemo	-	-	0	12.507	0	-12.507
Total	2.927.793	3.443.880	3.430.588	3.638.289	3.599.260	

Graphique : évolution du tonnage manipulé par bateaux depuis la création du Port autonome de Namur (Tonnes)



3.1.6. LES PORTS PUBLICS

Les ports publics sont ceux qui ne se prêtent pas à l'octroi de concession de longue durée ou qui ne sont pas situés en zone industrielle au plan de secteur. Ils sont réservés au chargement ponctuel de produits destinés à être transportés par la voie d'eau.

Au 31.12.2002, la gestion des ports publics suivants a été confiée au Port Autonome de Namur:



Port d'Amptia

Localisation : Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.
Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.
Superficie : 9.000 m²
Longueur de quai : 100 m

Port de Floreffe

Localisation : Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.
Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.
Superficie : 1.275 m²
Longueur de quai : 100 m





Port d'Hiver

Localisation : Ville de Namur,
rive droite de la Sambre.
Accès : Par voirie communale
à partir de la R.N. 90
Superficie : 1.440 m²
Longueur de quai : 100 m

Port de Froideveaux

Localisation : Ville de Dinant,
rive droite de la Meuse.
Accès : Situé le long de la R.N. 95
Superficie : 700 m²
Longueur de quai : 70 m



Port de Jambes (Velaine)

Localisation : Ville de Namur,
rive droite de la Meuse.
Accès : Par voirie communale
à partir de la R.N. 947.
Superficie : 1.204 m²
Longueur de quai : 100 m.

3.2. TOURISME FLUVIAL

Au cours de l'année 2005, le Port autonome de Namur a poursuivi la gestion des infrastructures de tourisme fluvial, à savoir les ports de plaisance situés sur le territoire de la ville de Namur et le restaurant de la plage d'Amée.

3.2.1. LES PORTS DE PLAISANCE

Le PAN a passé un nouveau contrat avec la société Art & Wood représentée par Mr Olivier Cambier pour la gestion des ports de plaisance. Ce contrat prend la forme d'une concession de service pour la durée de la saison touristique 2005, soit du 01 mars au 30 octobre 2005.



Dans ce contrat, la société Art & Wood prend en charge les frais et charges :

- rémunérations et frais de déplacements du concessionnaire, de son secrétariat, et de sa cellule de gestion, ainsi que du personnel saisonnier ;
- les frais de fonctionnement et charges diverses ;
- les frais d'exploitation et les achats pour les services valorisés par le concessionnaire (vente de carburant, vente de boissons,...)
- les frais d'entretien ordinaires
- les frais de maintenance (démontage / remontage des pontons et des catways, remorquage de la capitainerie flottante)

La société Art & Wood perçoit et conserve les produits :

- des taxes d'accostage des plaisanciers à Amée et à Jambes ;
- de la perception des consommations d'eau et d'électricité auprès des plaisanciers ;
- des services valorisés par le concessionnaire (vente de carburant, vente à la terrasse,...)

le PAN couvre le différentiel entre les charges et les produits.

Comme les années précédentes, la mission qui lui a été confiée consiste principalement :

- à accueillir les plaisanciers et à percevoir les taxes dues pour l'accostage des bateaux ;
- à assurer la promotion et l'animation du port de plaisance suivant un programme agréé par le Port Autonome.

Point de vue touristique

La saison s'est traduite par une fréquentation de plaisanciers sensiblement égale par rapport à l'année précédente (6.068 nuitées en 2005 contre 6.075 en 2004).

	2003	2004	2005
Jambes	5 389	4 887	4 450
Amée	0	1 188	1 618
Total des nuitées	5 389	6 075	6 068

Par ailleurs, plusieurs manifestations ont été organisées :

- Manifestation Handiribs : promenade en Meuse de personnes handicapées (juin)
- Manifestation « Namur en Brasse et Oude glories » : réception de plaisanciers écossais utilisant des bateaux anciens.

3.2.2. LE RESTAURANT DE LA PLAGE D'AMÉE

La société « Un point c'est tout » a poursuivi en 2005 la gestion du restaurant de la plage d'Amée. L'exploitation donne à présent pleine satisfaction.

Recettes

Loyer appartement	5 909.09 €
Redevance fixe	11 986.03 €
Redevance liée au chiffre d'affaires	3 676.68 €
Total recettes	21 571.80 €



Point de vue financier

La saison 2005 s'est traduite par des dépenses à charge du PAN qui s'élèvent à 116.334,10 € HTVA, ventilées de la manière suivante :

Contrat de service	103 000.00 €
Subventions	
- réception au port d'Amée	2 000.00 €
- manifestation Handiribs	6 364.46 €
- Manifestation Oude glories	4 285.95 €
Entretien	
- dératization au port d'Amée	530.00 €
- contrat extincteur	153.69 €
Total	116 334.10 €

Dépenses

Entretien	
- chauffage	908.26 €
- réparations collecte eaux usées	214.45 €
- réparations électriques	519.88 €
- contrat entretien chauffage	3 131.93 €
Assurances	2 956.06 €
Total dépenses	7 730.58 €

3.3. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans son activité courante, le Port autonome de Namur est de plus en plus confronté à diverses questions d'environnement :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés, pose fréquemment le problème de traitement des sols contaminés par les activités qui s'y déroulaient antérieurement (présence de métaux lourds, contamination du sol et des eaux souterraines,...) ;

- Les activités sur les zones portuaires peuvent, selon les cas, être source de nuisances pour les populations riveraines, telles que le bruit des poids lourds, les poussières, les rejets de polluants ... ;

- L'intégration des zones portuaires dans le cadre existant : intégration dans des sites protégés (vallée de la Haute Meuse). paysagère et intégration d'activités (RAVeL – transbordement). Missions menées en collaboration avec le Contrat de Rivière Haute-Meuse et les comités en dépendant.

- L'entretien et la maintenance de terrains par la gestion des déchets illicites clandestins.

Jusqu'à présent le Port Autonome de Namur ne dispose pas des ressources humaines ni des compétences nécessaires pour traiter ces problématiques. Or celles-ci prennent de plus en plus d'importance.

Bien que ses missions prioritaires visant à favoriser le transport par la voie d'eau s'inscrivent dans le sens du développement durable, le PAN souhaite orienter ses réflexions et ses actions en prenant mieux en compte les dimensions environnementales écologiques et multi-acteurs des situations rencontrées.

C'est dans cet esprit que le PAN a renouvelé le contrat de Madame Ann-Françoise Wiame en tant qu' éco-conseillère pour l'assister dans le traitement des questions environnementales.

Ainsi, divers projets environnementaux ont été menés ou sont en cours de réalisation.

- Projet de signalétique du zoning de Seilles, à Andenne.

- Nettoyage du site Arden'Humus (citernes, eau polluée, matériel divers) en vue de le mettre à disposition de la société Père Olive.

- Surveillance et traitement des cas de dépôts illicites de déchets sur les terrains gérés par le P.A.N.

- Aménagement de site en vue limitation des nuisances (déchets, feux, ...)

- Projet de sensibilisation des riverains au problème des dépôts de déchets (verts ou autres).

- Information auprès de concessionnaires selon leur demandes sur sujets environnementaux.

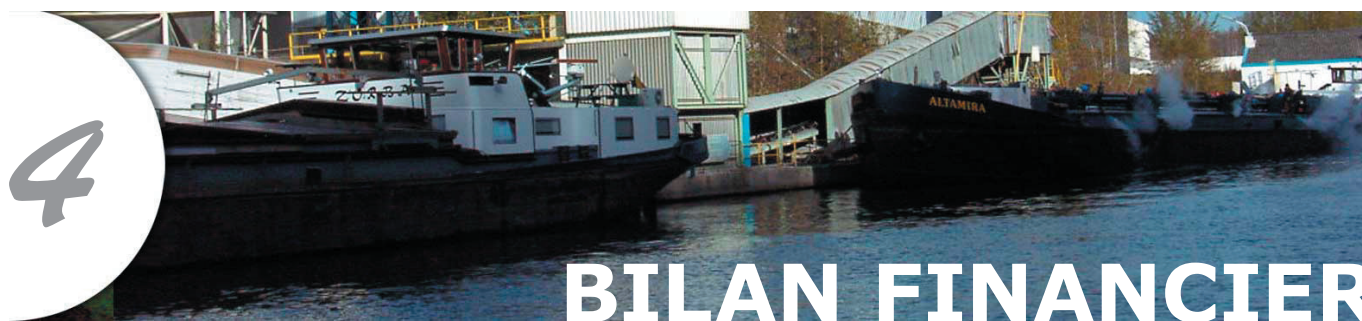
- Projets de plantations et aménagement (zone portuaire de Tamines).

- Suivi des dossiers S.A.E.D. (Maisier, Brenner, St-Gobain)

- Communication (site web, annonce, corporate)

- etc.





Le bilan financier est reflété par les tableaux repris à l'annexe 3.

4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Parmi les postes principaux il convient d'épingler :

LES PRODUITS D'EXPLOITATION : **539.915.42 €**

Ce poste comporte :

1. Chiffre d'affaires :	522.691,40 €
- les redevances de concessions portuaires :	499.921,10 €
- les redevances sur l'activité du restaurant de la plage d'Amée :	20.270,30 €
- la vente de citernes (assainissement du site Arden'Humus) :	2.500,00 €
2. Autres produits d'exploitation :	12.224,02 €

Ils sont constitués d'indemnités judiciaires obtenues, et de récupération de frais.

LE COÛT DES PRODUITS D'EXPLOITATION : **1.006.521,91 €**

Ce poste comporte :

1. Approvisionnements et fournitures :	19.157,72 €
---	--------------------

Ce poste concerne les fournitures de bureau,
les fournitures en eau et électricité pour les bureaux du PAN.

2. Services et biens divers :	453.364,46 €
--------------------------------------	---------------------

Ce poste comporte :

- la gestion des ports de plaisance :	116.334,10 €
- l'entretien des installations portuaires :	69.929,05 €
- les honoraires d'avocats :	65.726,88 €
- la rémunération des administrateurs et commissaires :	56.146,84 €
- la mission Ecoconseil et le personnel intérimaire :	38.182,14 €
- les honoraires d'architecte :	21.163,90 €
- les frais de fonctionnement du Conseil et du service de gestion (publicité, annonces, cotisations,...) :	19.553,61 €
- les cotisations INASTI :	18.784,40 €
- les assurances incendie des bâtiments dans les zones portuaires :	13.506,99 €
- l'entretien des bâtiments dans les zones portuaires :	9.497,84 €
- l'entretien et assurance du restaurant d'Amée :	7.730,58 €
- les frais de bureau (documentations, revues, frais de correspondance, téléphone, internet, entretien des locaux) :	7.421,78 €
- les honoraires de réviseur :	4.800,00 €
- les frais de représentation et missions :	4.586,35 €

3. Rémunérations et charges sociales : **32.428,23 €**

Ce poste comporte la rémunération et des indemnités du personnel du service de gestion, ainsi que les frais de déplacements.

4. Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles : **482.659,56 €**

Ce poste représente la valeur des amortissements au cours de l'année 2005 sur les différents investissements réalisés :

- acquisition de terrains
- travaux d'aménagement des zones portuaires
- infrastructures des ports de plaisance
- mobilier, matériel de bureau, matériel informatique.

5. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution, et sur créances résultant de la mission statutaire : **18.808,80 €**

Ce poste les réductions de valeurs actées sur les créances douteuses.

LES PRODUITS FINANCIERS : **370.419,75 €**

Ce poste représente

- les amortissements de subsides sur l'année 2005 et sur les années antérieures : 369.732,19 €
- les intérêts sur compte bancaires : 687,56 €

LES CHARGES FINANCIÈRES : **14.630,58 €**

Ce poste représente les intérêts en 2005 sur le crédit de caisse et sur l'emprunt de 375.000 € à 5 ans souscrits auprès de la banque CBC.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES : **39.020,35 €**

Ce poste représente

- la régularisation de subsides qui n'ont pu être obtenus : 37.078,25 €
- l'abandon de la créance du concessionnaire EuroLinds : 1.942,00 €

L'année 2005 se traduit par une perte de l'exercice de 154.837,67 €.

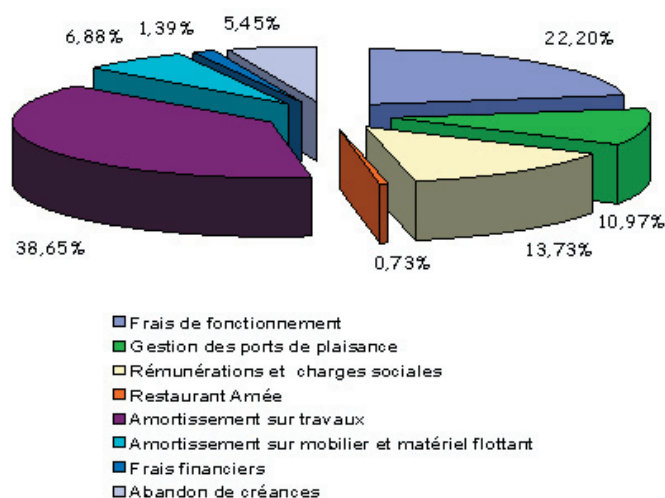
L'affectation cette perte au bilan comptable de l'année 2005 se traduit par un bénéfice de 36.740,83 €

(Résultat du bilan de l'exercice précédent – perte de l'exercice 2005, soit 191.578,50 – 154.837,67 = 36.740,83)

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS

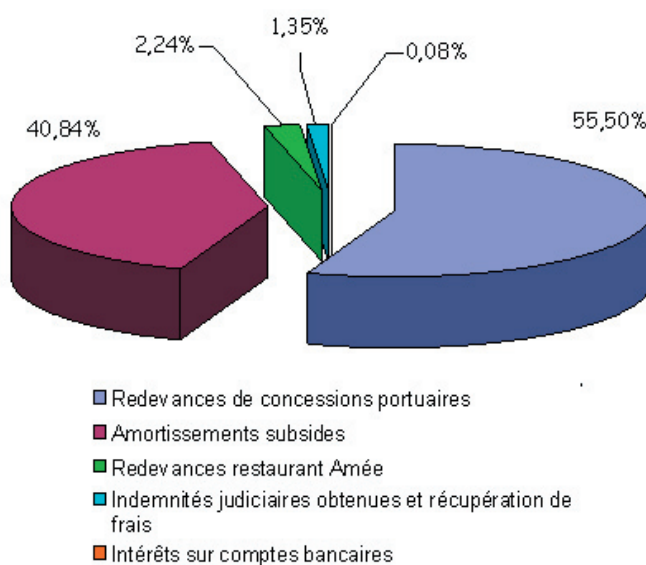
Pour les charges

- Amortissements sur travaux et études : 38,65 %
- Frais de fonctionnement : 22,20 %
- Rémunérations et charges sociales : 13,73 %
- Gestion des ports de plaisance : 10,97 %
- Amortissements sur mobilier, matériel bureautique, matériel flottant : 6,88 %
- Abandon de créances et de subsides : 5,45 %
- Frais financiers : 1,39 %
- Entretien bâtiment plage d'Amée : 0,73 %

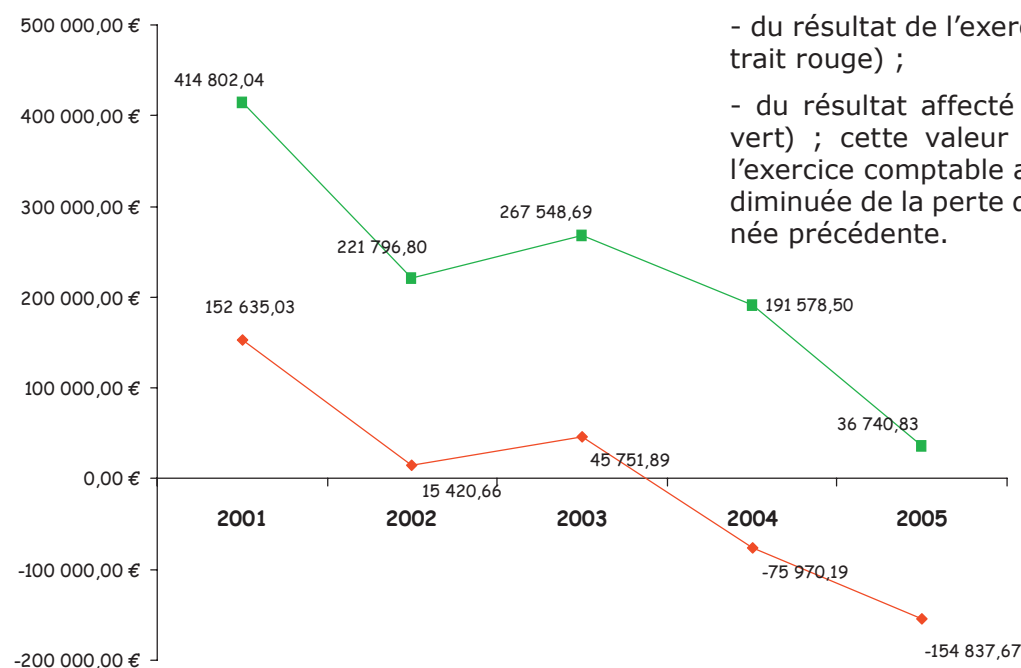


Pour les produits

- Redevances concessions portuaires : 55,50 %
- Amortissements subsides : 40,84 %
- Redevances restaurant d'Amée : 2,24 %
- Indemnités judiciaires obtenues et récupération de frais : 1,35 %
- Intérêts sur comptes bancaires : 0,08 %



4.2. ÉVOLUTION DES COMPTES DE RÉSULTATS



Evolution au cours des 5 dernières années

- du résultat de l'exercice comptable (courbe en trait rouge) ;

- du résultat affecté au bilan (courbe en trait vert) ; cette valeur est égale au résultat de l'exercice comptable augmentée du bénéfice ou diminuée de la perte du bilan comptable de l'année précédente.

—◆— Résultat exercice
—■— Résultat affecté au bilan

Graphique : évolution au cours des 5 dernières années.

On constate que les 2 courbes présentent une évolution négative à partir de 2002.

- Le résultat de l'exercice comptable passe d'un bénéfice de 152.635,03 € en 2001 à une perte de 154.837,67 € en 2005 ;
- Le résultat affecté au bilan passe d'un bénéfice de 418.802,04 € en 2001 à un bénéfice de 36.470,83 € en 2005.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

1. Ports de plaisance

L'activité de gestion des ports de plaisance représente sur la période 2002 – 2005 un montant total de 744. 244,47 € qui se décompose en :

travaux et études pris en charge à 100% par le PAN :	266.047,03 €
dépenses de fonctionnement :	702.541,39 €
recettes :	-224.343,95 €
total :	744.244,47 €

2. Travaux pris en charge sur fonds propres du PAN

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des différents travaux en deux catégories principales : subsidiés – non subsidiés.

On constate une augmentation de la part des travaux non subsidiés au cours des périodes 2001 et 2005.

	2002	2003	2004	2005
1. Travaux subsidiés				
- Aménagement des zones portuaires (MET)	194 956,22	202 637,30	460 249,83	783 484,37
- Programme SAED (DGATLP)	326 320,58	86 847,44	3 166,77	0,00
- Port de plaisance (CGT)	822 803,25	536 651,00	115 627,60	167 536,11
Total travaux subsidiés :	1 344 080,05	826 135,74	579 044,20	951 020,48
2. Travaux financés entièrement par le PAN				
- Restaurant de la plage d'Amée	0,00	0,00	567,49	30 740,66
- Ports de plaisance	14 514,14	11 677,15	155 772,40	106 251,28
- Aménagement et entretien de zones portuaires	12 525,61	40 050,10	78 743,93	34 114,42
Total travaux non subsidiés	27 039,75	51 727,25	235 083,82	171 106,36
Total général :	1 371 119,80	877 862,99	814 128,02	1 122 126,84

Ce fait résulte :

- de la nécessité pour le Pan de faire face à un certain nombre d'interventions rapides pour lesquelles les procédures habituelles des marchés publics se révèlent d'une mise en œuvre trop lente ;
- d'un certain nombre de dossiers pour lesquels les critères d'éligibilité aux subventions ne sont pas rencontrés, ou lorsque les disponibilités budgétaires des pouvoirs subsidants sont insuffisantes.

En conséquence, la confection du budget pour l'année 2006 a été réalisé sous le signe d'une certaine austérité.

Il vise à rétablir une santé financière, actuellement handicapée par le poids de la gestion de l'activité de tourisme fluvial et par les investissements supportés sur fonds propre du Port.

En ce qui concerne la gestion des ports de plaisance, il convient de noter que la majorité des investissements en matière d'infrastructures et d'équipement sont à présent réalisés.

Les charges de fonctionnement dépenses – recettes ont connu une première diminution en 2005 : 133.100 € contre 292.072 € en 2004. Cette amélioration devrait se poursuivre au cours de 2006 et des années suivantes dans le cadre du nouveau contrat conclu avec Mr Delaby.

En ce qui concerne les travaux, le service de gestion s'efforce de limiter au strict nécessaire les travaux non couverts par des subsides et d'attendre pour les autres travaux la garantie de subsidiation avant de lancer les marchés correspondants.



4.3. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Travaux subsidiés	
par le MET	720 806,26
par le CGT	145 592,65
Total travaux subsidiés	866 398,91
2. Travaux supportés sur fonds propres du PAN	149 107,64
Total général	1 015 506,55

Le détail de ces travaux figure en annexe 3.

4.4. SUBSIDES REÇUS

Les subsides reçus en 2005 s'élèvent à 450.479,50 € dont :

- 176.447,14 € se rapportent aux travaux de l'année 2005 ;
- 274.032,36 € se rapportent aux travaux des années antérieures.

Le détail de ces subsides figure à l'annexe 3.

4.5. CRÉANCES

4.5.1. SUBSIDES À RECEVOIR

Les subsides encore à recevoir s'élèvent à 1.031.047,86 € dont :

- 694.586,27 € sur les travaux de 2005 ;
- 336.461,59 € sur les travaux des années antérieures.

Le détail de ces subsides figure à l'annexe 3.

4.5.2. CRÉANCES CLIENTS ORDINAIRES

Les créances sur les clients ordinaires s'élève au 31/12/2005 à 46.999,42 €.

La ventilation des retards de paiements figure à l'annexe 3.

4.5.3. CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances douteuses s'élèvent à un montant de 137.728,43 €.

Le détail de celles-ci figure à l'annexe 3.

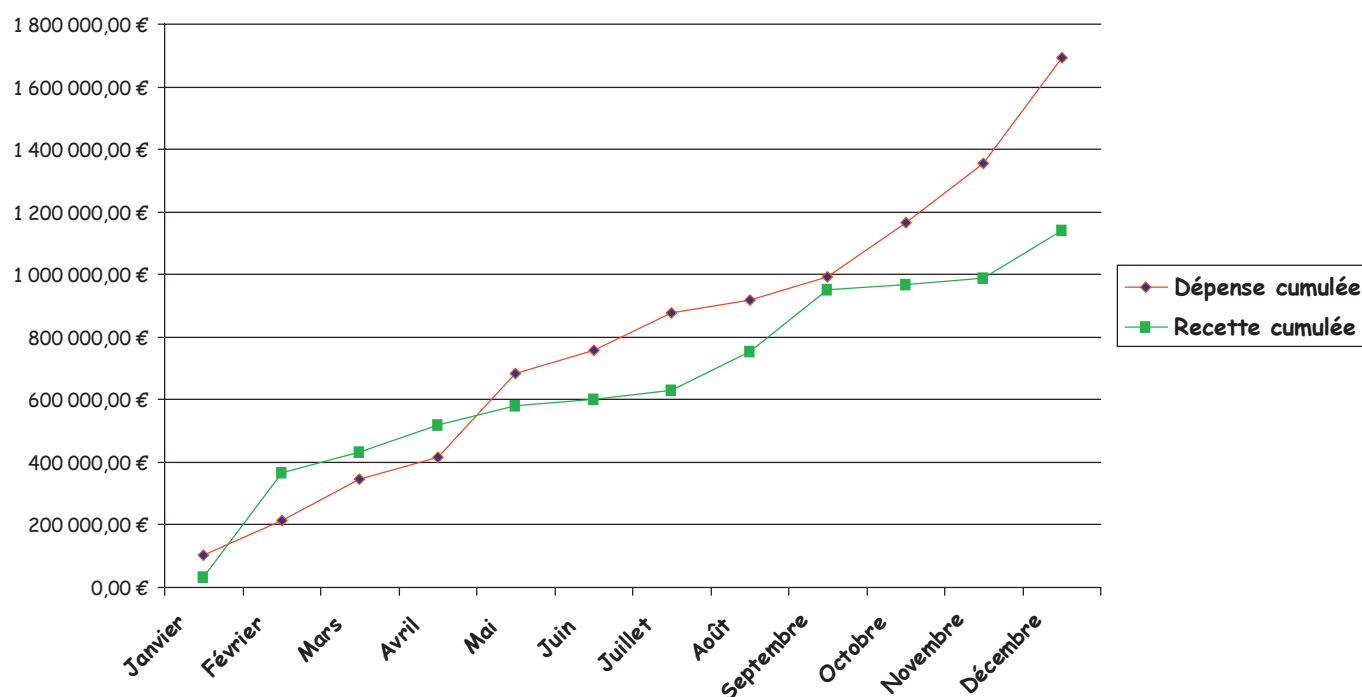
4.6. SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de la situation des comptes bancaires en annexe 3 montre que le recours au crédit de caisse a été nécessaire pendant dix mois au cours de l'année 2005.

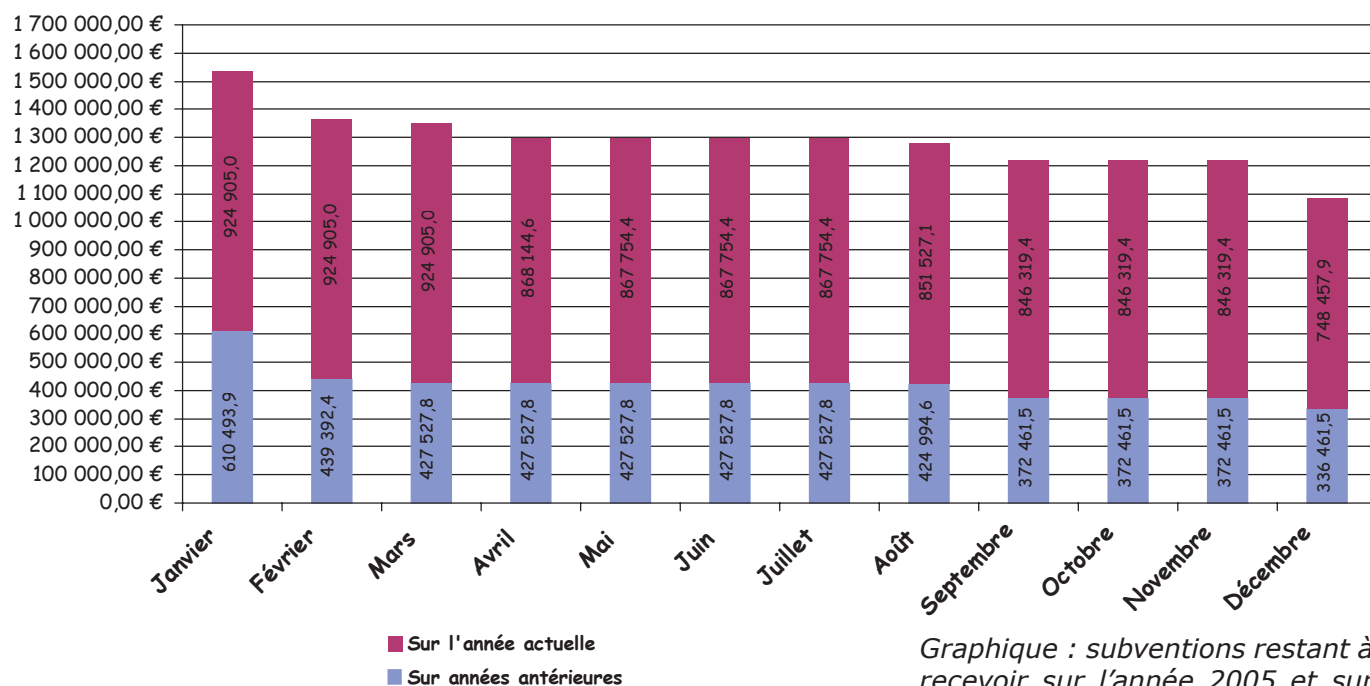
Cette situation s'explique par le délai entre le financement des travaux par le PAN et la récupération des subsides y afférant auprès des pouvoirs subsidants, et, comme mentionné plus haut, par le poids des investissements réalisés sur fonds propres du PAN.

Les 2 courbes suivantes traduisent cette situation :

- la courbe d'évolution des dépenses cumulées (en traits rouge) se situe au dessus de celle (en traits verts) des recettes cumulées ;
- le diagramme de l'évolution des subsides à recevoir au cours de l'année 2005.



Graphique : sDépenses et recettes
Situation au 31/07/2006



Graphique : subventions restant à recevoir sur l'année 2005 et sur les années antérieures.

EN CE QUI CONCERNE LES EMPRUNTS

Pour rappel, en 2003, le Conseil d'administration avait marqué son accord sur le recours à plusieurs lignes de crédit :

- **un crédit de trésorerie** : 500.000 €
- **reconstitution d'un fonds propre** de réserve permanent se subdivisant en :
 - **réserves minimales légales** de 375.000 € via un crédit à moyen terme (5 ans).
 - **refinancement** partiel d'investissements déjà réalisés sur fonds propres à concurrence de 375.000 €, via un crédit à long terme (10 ans).
- **financement** d'investissements (acquisitions et/ou travaux) sur une base annuelle maximale de 175.000 €.

Jusqu'ici, seules les 2 premières lignes de crédit ont été mobilisées, soit :

- le crédit de trésorerie de 500.000 €
- l'emprunt de 375.000 € à 5 ans .

Ils ont servi à faire face aux problèmes de trésorerie et à rembourser le crédit de pont de 500.000 € qui avait été souscrit auprès de Dexia en 2001.

Face aux problèmes rencontrés en 2005. Le conseil d'Administration a décidé d'activer le 2ème emprunt de 375.000 € à 10 ans.

Il convient de noter que lors de l'accord marqué par le Conseil d'administration en 2003 quant aux recours aux différentes lignes de crédit, l'impact des charges financières relatives au recours à cet emprunt avait été chiffré et jugé supportable pour l'équilibre des finances du PAN. La simulation effectuée à cet égard est toujours d'actualité, ainsi que le montre le tableau en annexe 3.

ANNEXE 1

A1

LOCALISATION DES ZONES PORTUAIRES

ZONE PORTUAIRE DE TAMINES

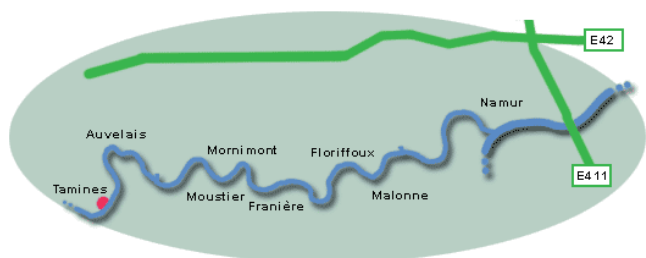
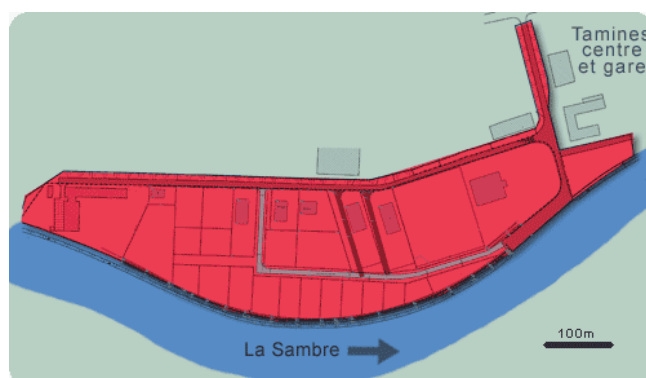


Localisation :
Commune de Sambreville, rive gauche de la Sambre

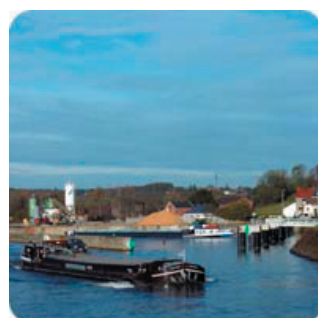
Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 988

Superficie totale :
136.477 m²

Classée en zone artisanale, de P.M.E. et de services au plan de secteur, la zone portuaire de Taminés a pour objectif d'accueillir des P.M.E. dont l'activité n'est pas liée à la voie d'eau. A cette fin, la zone portuaire est spécialement équipée de services en eau potable, en force motrice et en égouts. Sa situation à un jet de pierre du centre commercial de Taminés offre un accès aisé et rapide aux gares T.E.C. et S.N.C.B. de cette ville. De plus, cette zone est proche de routes à grand gabarit.



ZONE PORTUAIRE D'AUVELAIS



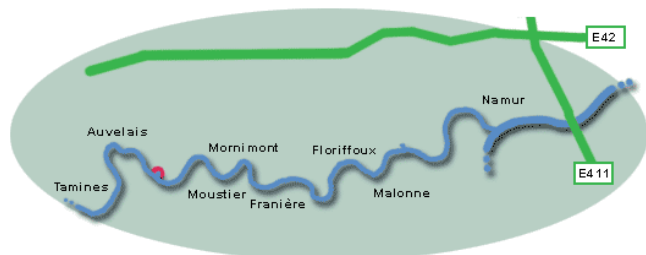
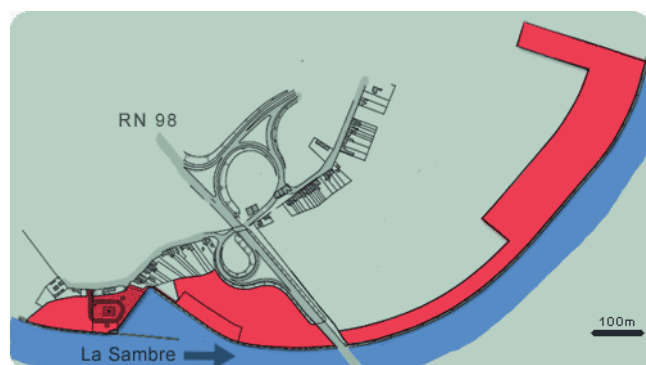
Localisation :
Commune de Sambreville, rive gauche de la Sambre

Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 98

Superficie totale :
40.495 m²

Classée en zone industrielle et d'habitat au plan de secteur et au carrefour de deux routes à grand gabarit, la zone portuaire d'Auvélais est destinée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau.

Un projet de création d'un nouveau mur de quai et d'une dalle d'échange bi-modale en relation avec la dalle d'échange tri-modale de Châtelet est en cours.



ZONE PORTUAIRE DE MORNIMONT



Localisation :
Commune de Jemeppe-sur-Sambre, rives gauche et droite de la Sambre

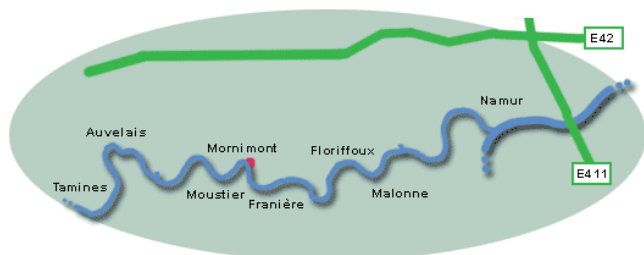
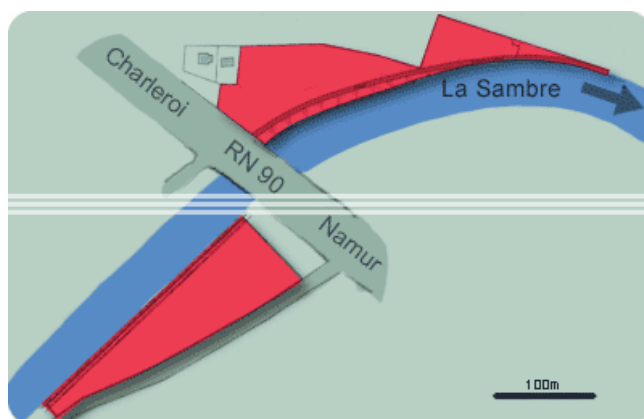
Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 90

Superficie totale :
21.502 m²

Classée en zone artisanale, de P.M.E. et de services au plan de secteur, la zone portuaire de Mornimont est le point de déchargement de matériaux et matières premières.

Le terrain est disponible pour une entreprise occasionnellement utilisatrice de la voie d'eau.

Son accès routier se fait aisément par la nationale 90. Ainsi, le centre-ville de Namur ou d'Auvelais se trouvent à égale distance : une vingtaine de kilomètres.



PORT DE MOUSTIER

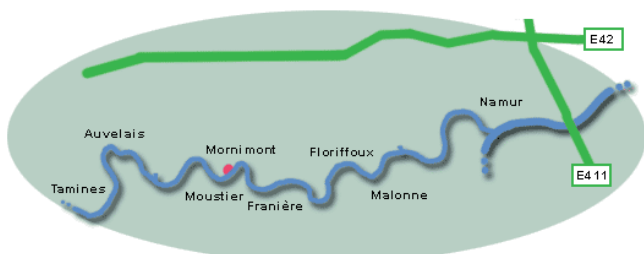
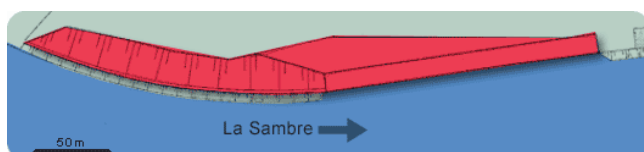


Localisation :
Commune de Jemeppe-sur-Sambre, rive gauche de la Sambre

Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 98

Superficie totale :
8.090 m²

Classé en zone industrielle au plan de secteur, le port de Moustier est concédé à une entreprise verrière pour la manutention de sa matière première.



ZONE PORTUAIRE DE FLORIFFOUX

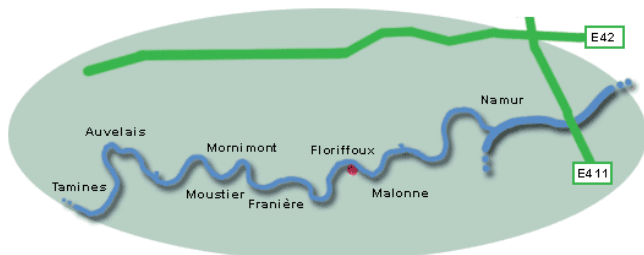
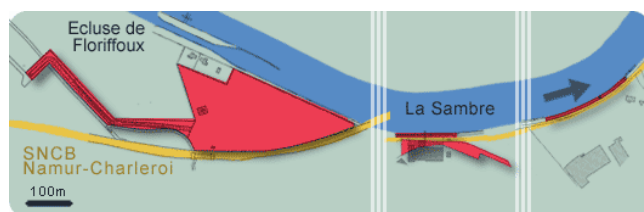


Localisation :
Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre

Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 958

Superficie totale :
55296 m²

Classé en zone industrielle au plan de secteur, la zone portuaire de Floriffoux, facilement accessible à partir de la route nationale 90, est actuellement occupée par une entreprise de génie civil.



ZONE PORTUAIRE DU ZONING DE MALONNE



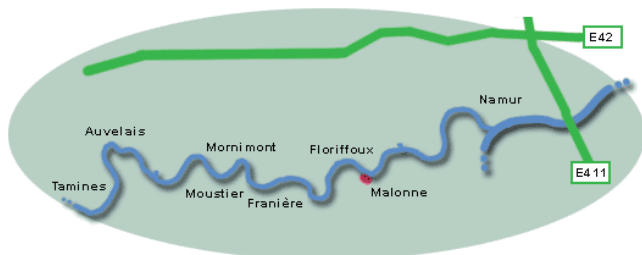
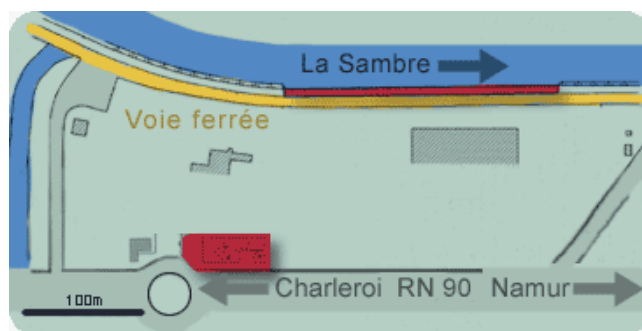
Localisation :
Ville de Namur, rive droite de la Sambre

Accès :
par voirie communale
à partir de la R.N. 90

Superficie totale :
2620 m²

Classé en zone industrielle au plan de secteur, cette zone est destinée aux P.M.E. Son accès routier se fait aisément par la nationale 90.

Ainsi, le centre-ville de Namur se trouve à une petite dizaine de kilomètres



ZONE PORTUAIRE DE MALONNE



Localisation :
Ville de Namur, rive gauche de la Sambre

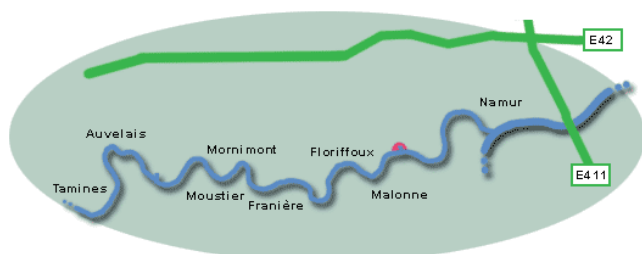
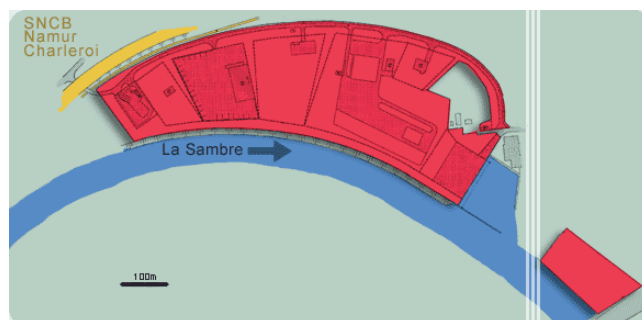
Accès :
par voirie communale
à partir de la R.N. 90

Superficie totale :
2620 m²

Classé en zone industrielle au plan de secteur, cette zone portuaire se caractérise par une possibilité de raccordement au réseau S.N.C.B. par une voirie aboutissant à la gare de Flawinne.

Elle est spécialement équipée en eau portable, en force motrice et en égouts.

Son accès routier se fait aisément par la nationale 90. Ainsi, le centre-ville de Namur se trouve à une petite dizaine de kilomètres



PORT D'ANHÉE



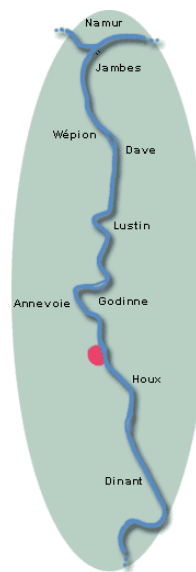
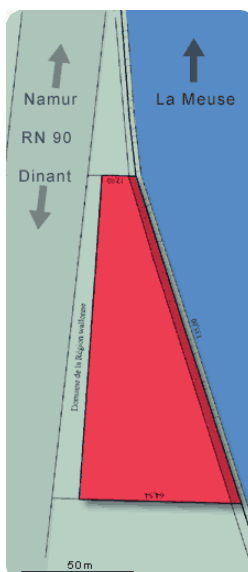
Localisation :
Commune d'Anhée,
rive gauche de la Meuse

Accès : situé le long
de la R.N. 92

Superficie totale :
5.166 m²

Le port d'Anhée est facilement accessible à partir de la route nationale 92.

C'est actuellement le point de chargement de produits carriers.



ZONE PORTUAIRE DE BASBARAS

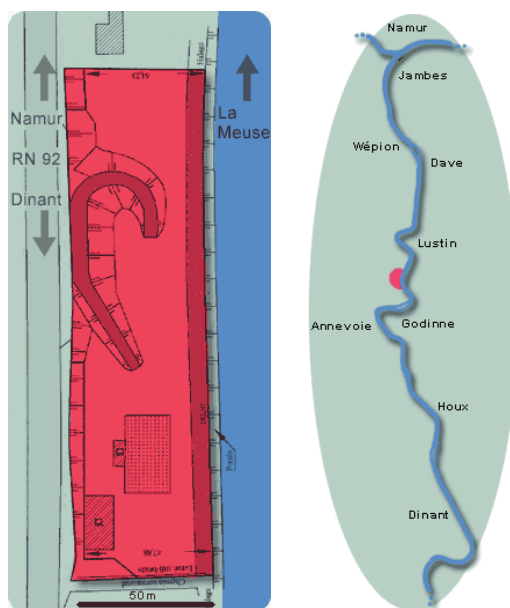


Localisation :
Commune de Profondeville, rive gauche de la Meuse

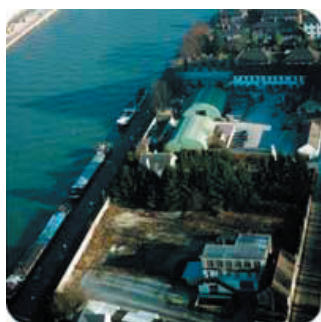
Accès :
situé le long de la R.N. 92

Superficie totale :
8.384 m²

Cette zone est classée en zone d'équipement communautaire au plan de secteur. Son accès routier se fait aisément par la route nationale 92. Ainsi, le centre-ville de Namur se trouve à 13 kilomètres.



ZONE PORTUAIRE D'ENHAIVE

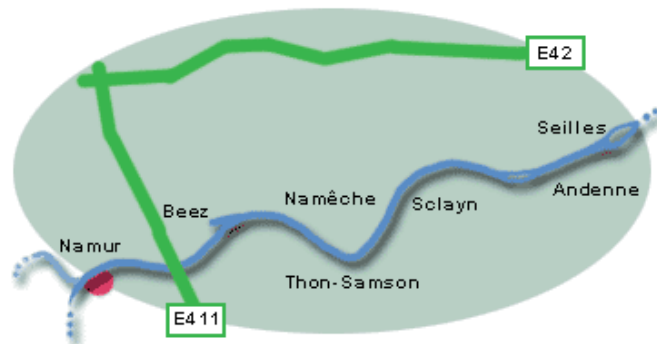


Localisation :
Ville de Namur, rive droite de la Meuse

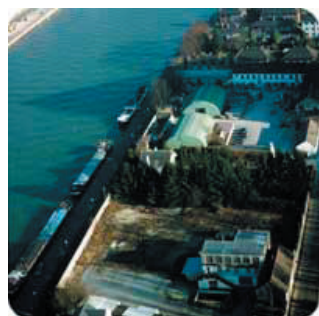
Accès :
situé le long de la R.N. 4

Superficie totale :
10.285 m²

Classée en zone d'habitat au plan de secteur, cette zone, proche de l'autoroute E411, est située dans un noyau commercial et d'habitat, sa vocation est essentiellement axée sur le développement commercial.



ZONE PORTUAIRE DE JAMBES

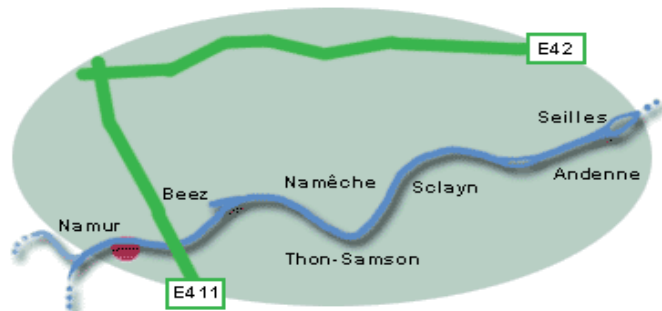
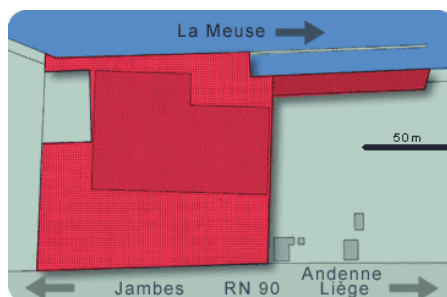


Localisation :
Ville de Namur, rive droite de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 90

Superficie totale :
15.806 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone se trouve à proximité de l'autoroute E411.



ZONE PORTUAIRE DE BEEZ

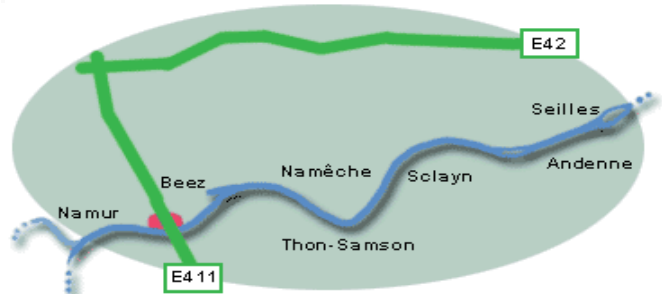


Localisation :
Ville de Namur, rive gauche de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 959

Superficie totale :
58.853 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone située sous le viaduc de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg a une vocation uniquement industrielle



PORT DE LIVES

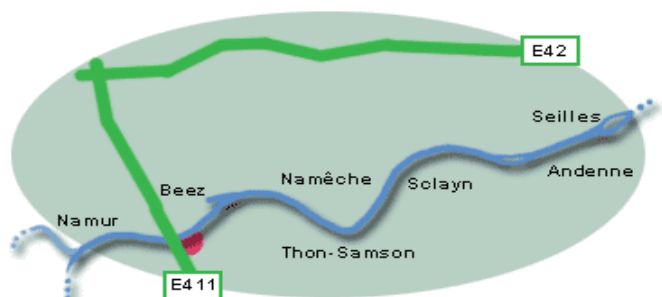
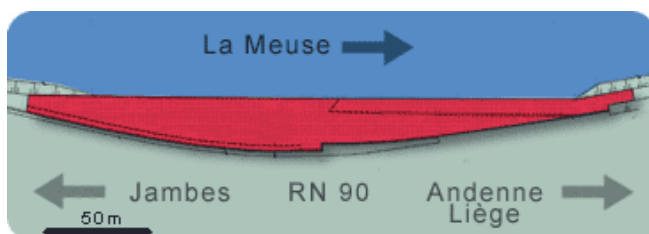


Localisation :
Ville de Namur, rive droite de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 90

Superficie totale :
5.411 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone située sous le viaduc de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg a une vocation uniquement industrielle



PORT DE MAIZERET

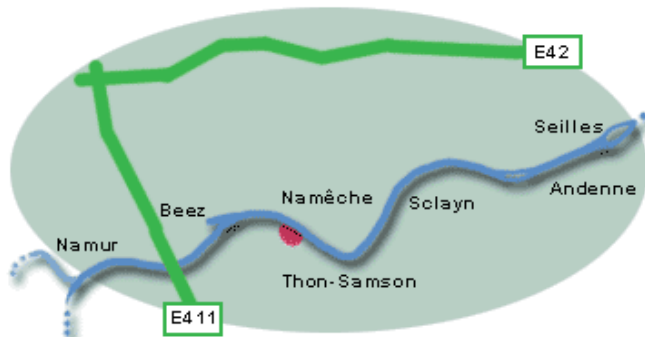
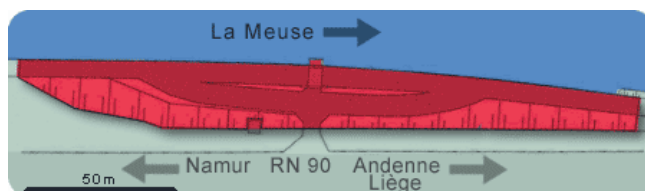


Localisation :
Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 90

Superficie totale :
4.261 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg, est située hors zone d'habitat, ce qui permet une manutention aisée.



PORT DE MARCHE-LES-DAMES

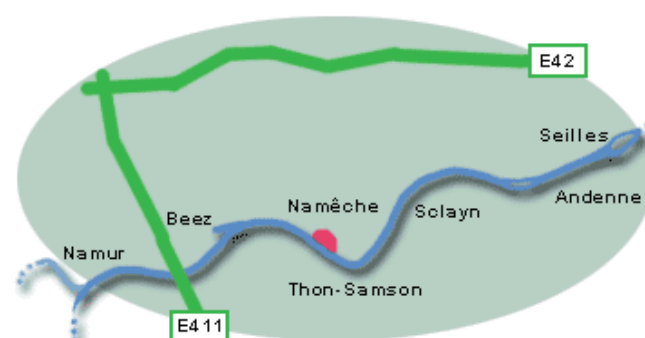
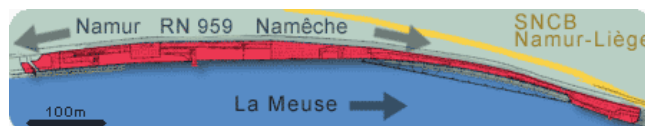


Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 959

Superficie totale :
16.029 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est une plate-forme de transbordement à la voie d'eau. C'est une des infrastructures les plus performantes du Port autonome de Namur.



ZONE PORTUAIRE DE NAMÊCHE

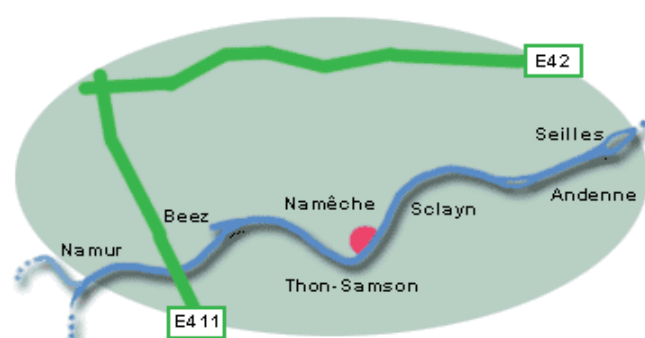
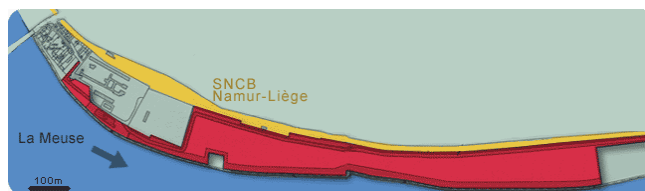


Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
par la route communale à partir de la R.N. 942

Superficie totale :
147.794 m² - Une extension est prévue

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est une vaste plaine alluvionnaire qui doit encore faire l'objet d'un plan d'aménagement avant de pouvoir être équipée.



PORT DE SAMSON

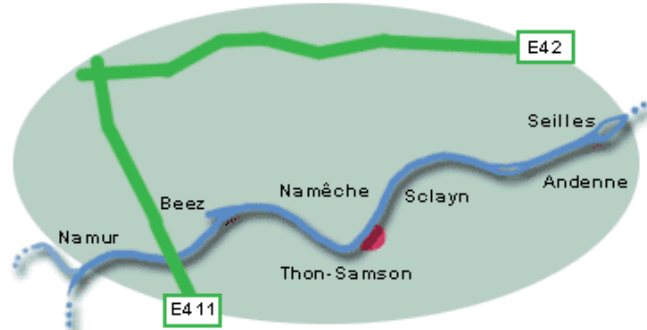
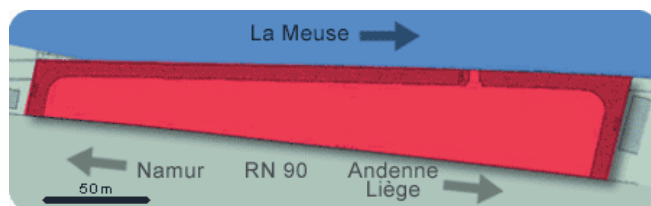


Localisation :
Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 90

Superficie totale :
10.045 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est une late-forme de transbordement à la voie d'eau.



ZONE PORTUAIRE DE SCLAYN

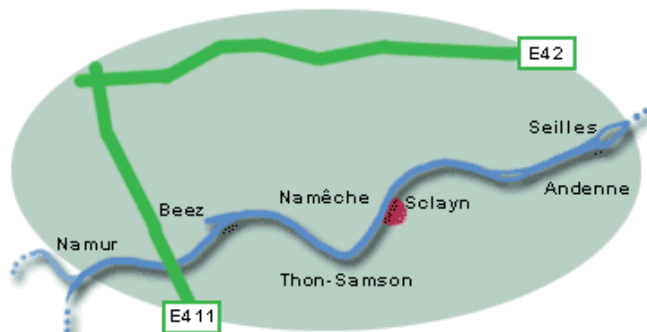
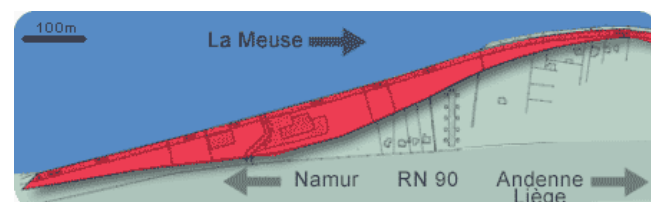


Localisation :
Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse

Accès :
situé le long de la R.N. 90

Superficie totale :
36.329 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est une zone à vocation industrielle sise à proximité d'un noyau d'habitat.



PORT DE VEZIN

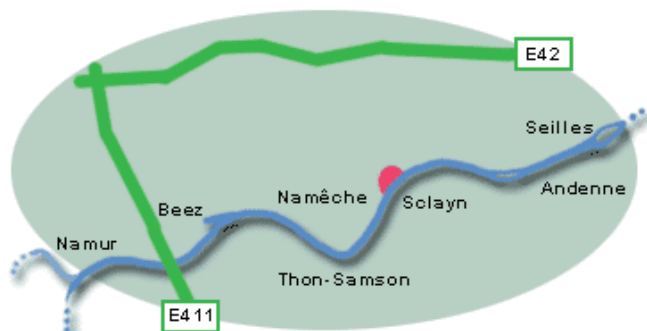
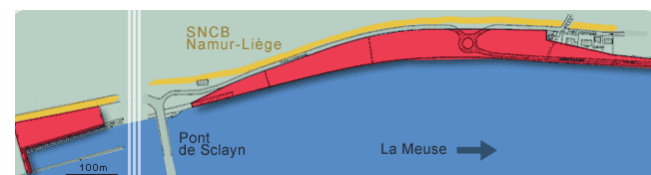


Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
par voirie communale à partir du pont de Sclayn

Superficie totale :
41.524 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est une late-forme de transbordement à la voie d'eau.



ZONE PORTUAIRE DE SCLAIGNEAUX



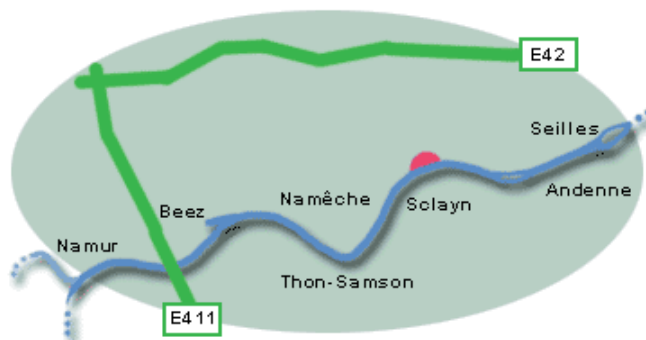
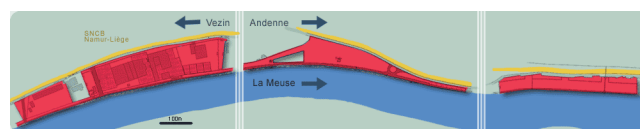
Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
par voirie communale à partir du pont de Sclayn

Superficie totale :
71.484 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 à une vocation exclusivement industrielle.

Site S.A.E.D

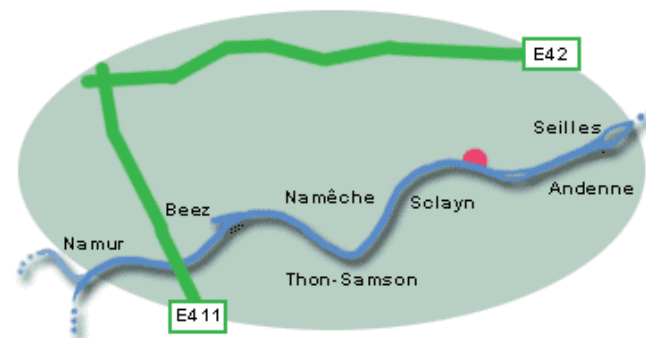
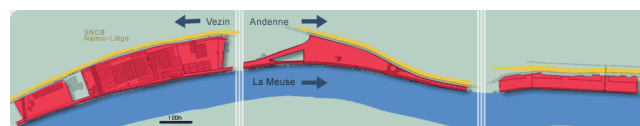


PORT PUBLIC DE SCLAIGNEAUX

Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
par voirie communale à partir du pont de Sclayn

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute E42 est un up-port à la zone portuaire industrielle voisine de Sclaigaux



ZONE PORTUAIRE DE SEILLES



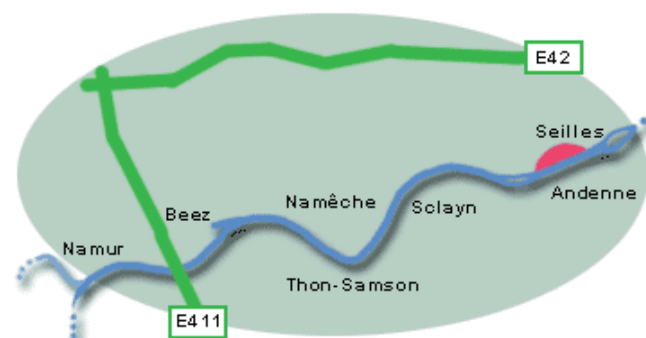
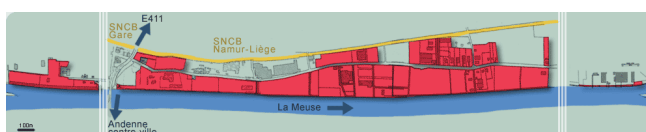
Localisation :
Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse

Accès :
par voirie communale à partir du pont d'Andenne.

Superficie totale :
474.746 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute Liège-Mons est spécialement équipée en eau portable, en force motrice et en égouts.

Une zone à la fois industrielle et portuaire, proche de l'autoroute Liège-Mons, elle est une des zones les plus recherchées du Port autonome de Namur.



PORT D'ANDENNE

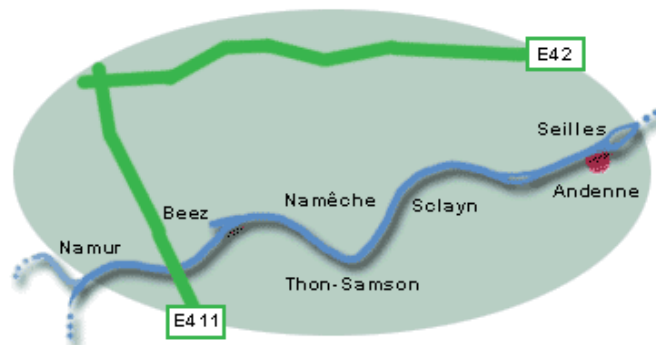
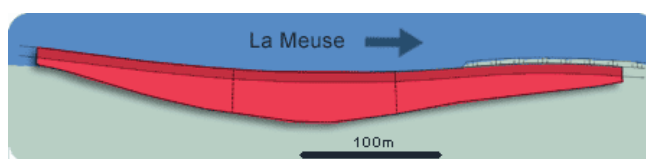


Localisation :
Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse

Accès :
par voirie le chemin de halage à partir de la R.N.90

Superficie totale :
20.567 m²

Classée en zone industrielle au plan de secteur, cette zone proche de l'autoroute Liège-Mons est une plate-forme de transbordement à la voie d'eau.



PORT PUBLIC DE FROIDEVEAUX, DINANT



Localisation :
Ville de Dinant, rive droite de la Meuse

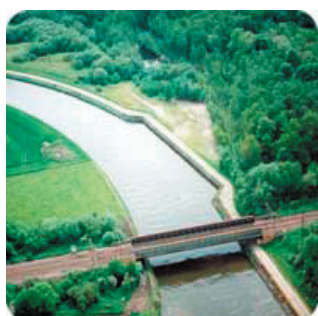
Accès :
Situé le long de la R.N. 95

Superficie : 700 m²
Longueur de quai : 70 m

Le port public de Froidevaux à Dinant se trouve au pied du rocher Bayard. Il est donc peu propice à la manutention.



PORT PUBLIC D'AMPTIA

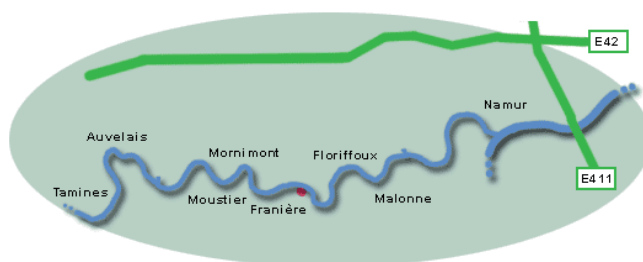


Localisation :
Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre

Accès :
par voirie communale à partir de la R.N. 90

Superficie : 9.000 m²
Longueur de quai : 100 m

L'accès au mur de quai est peu aisé..



PORT PUBLIC DE FLOREFFE



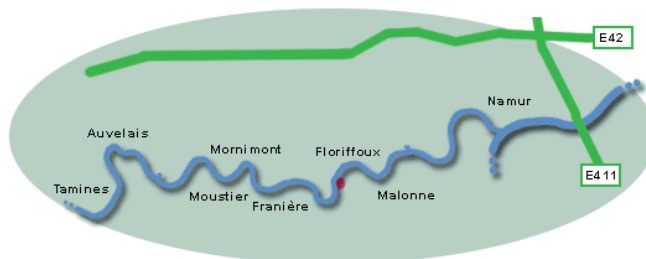
Localisation :
Commune de Floreffe,
rive droite de la Sam-
bre

Accès :
par voirie communale à
partir de la R.N. 90

Superficie : 1.275 m²
Longueur de quai : 100 m

Le port public de Floreffe se trouve au cœur du village.

Il est peu propice à la manutention.



PORT PUBLIC DE JAMBES-VELAINE



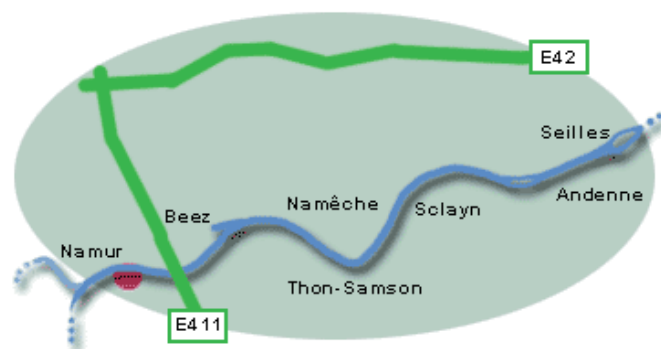
Localisation :
Ville de Namur, rive
droite de la Meuse

Accès :
par voirie communale à
partir de la R.N. 947

Superficie : 1.204 m²
Longueur de quai : 100 m

Il se trouve à proximité de l'autoroute E411.

Situé dans un noyau d'habitations, le port public de Jambes-Velaine est peu propice à la manutention.



PORT PUBLIC D'HIVER DE NAMUR



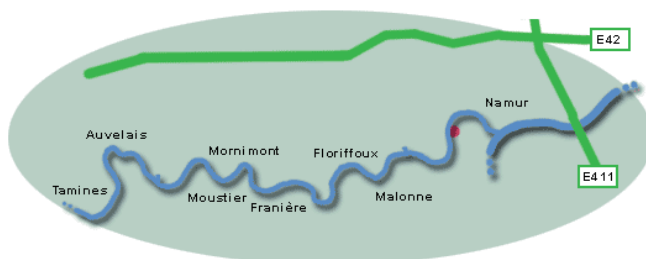
Localisation :
Ville de Namur, rive
droite de la Sambre

Accès :
par voirie communale à
partir de la R.N. 90

Superficie : 1.440 m²
Longueur de quai : 100 m

Le port public d'hiver de Namur se trouve au cœur d'un noyau d'habitat.

Ainsi, il est peu propice à la manutention.





Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Zone portuaire de Taminies						
Terrain 1	Terrain occupé	13 458,00	0,00	01/08/1985	01/08/2015	
Terrain 2	Terrain occupé	1 056,00	0,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 3	Terrain occupé	2 700,00	0,00	01/07/2001	01/07/2031	
Terrain 4	Terrain occupé	2 400,00	0,00	01/06/2001	01/06/2031	
Terrain 5	Terrain occupé	3 500,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 6	Terrain occupé	2 400,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 7	Terrain occupé	3 000,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 8	Terrain occupé	5 625,00	0,00	01/10/1994	01/10/2084	
Terrain 9	Terrain occupé	5 625,00	0,00	01/10/1992	01/10/2082	
Terrain 10	Terrain occupé	12 500,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 11	Terrain occupé	13 975,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 12	Terrain occupé	5 233,00	0,00	01/10/1994	01/10/2024	
Terrain 13	Terrain occupé	349,00	0,00	01/03/2002	01/03/2092	
Terrain 14	Terrain occupé	675,00	0,00	01/11/1999	01/11/2029	
Terrain 15	Terrain occupé	591,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 16	Terrain occupé	2 092,00	0,00	01/06/2004	01/06/2034	
Terrain 17	Terrain occupé	2 202,00	0,00	01/07/2004	01/07/2034	
Totaux Zone portuaire de Taminies		77 381,00	0,00			
Zone portuaire d'Auvelais						
Terrain 1	Terrain occupé	6 427,00	0,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 2	Terrain réservé	3 900,00	130,00			
Totaux Zone portuaire d'Auvelais		10 327,00	130,00			
Zone portuaire de Mornimont						
Terrain 1	Terrain occupé	1 025,00	90,00	01/01/2002	01/01/2032	
Terrain 2	Terrain réservé	10 090,00	0,00			
Totaux Zone portuaire de Mornimont		11 115,00	90,00			

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

	Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contrac-tuelle	Date fin réelle
Port de Moustier							
Terrain 1	GLAVERBEL	Terrain occupé	1 598,00	170,00	01/07/1997	01/07/2027	
	Totaux	Port de Moustier	1 598,00	170,00			
Zone portuaire de Floriffoux							
Terrain 1	BPMN	Terrain occupé	1 200,00	200,00	01/01/2001	01/01/2031	
Terrain 2	HUBLET	Terrain occupé	40 551,00	0,00	01/07/1997	01/07/2027	
Terrain 3	SILOS DE FLOREFFE	Terrain occupé	4 151,00	120,00	01/07/1999	01/07/2089	
	Totaux	Zone portuaire de Floriffoux	45 902,00	320,00			
Zone portuaire de Franière							
Terrain 1		Terrain à aménager	189 001,00	0,00			
	Totaux	Zone portuaire de Franière	189 001,00	0,00			
Zone portuaire de Malonne							
Terrain 1	SIAE-NAMUR	Terrain occupé	4 264,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089	
Terrain 2	CHAMPION CARAVANES	Terrain occupé	9 170,00	0,00	01/04/1998	01/04/2028	
Terrain 3	WILMET	Terrain occupé	20 025,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 4	GARWIG	Terrain occupé	20 928,00	0,00	01/04/2000	01/04/2030	
Terrain 5	T.E.C.	Terrain occupé	51 300,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 6	DÉNIMAT	Terrain occupé	6 680,00	0,00	01/07/1997	01/07/2087	
Terrain 7	GÉRARD AFFRÈTEMENT	Terrain occupé	10 189,00	95,00	01/03/2000	01/03/2030	
Terrain 8	DE GREEF DÉPANNAGE	Terrain occupé	2 638,00	0,00	01/05/2005	01/05/2035	
Terrain 9	WAGNEUR	Terrain occupé	480,00	0,00	01/07/1994	01/07/2084	
Terrain 10		Terrain concédable	15 535,00	0,00			
	Totaux	Zone portuaire de Malonne	141 209,00	95,00			
Zoning de Malonne							
Terrain 1	GILLAIN	Terrain occupé	1 820,00	0,00	01/01/2003	01/01/2033	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Totaux Zoning de Malonne							
1 820,00			0,00				
Port d'Anhée							
Terrain 1	CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Terrain occupé	5 166,00	135,00	01/07/2001	01/07/2031	
Totaux Port d'Anhée			5 166,00	135,00			
Port d'Yvoir							
Terrain 1	CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Terrain réservé	8 000,00	70,00			
Terrain 2	CARRIERES SECY	Terrain réservé	7 795,00	60,00			
Totaux Port d'Yvoir			15 795,00	130,00			
Zone portuaire de Basbaras							
Terrain 1	BASBARAS DISTRIBUTION	Terrain occupé	7 950,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022	
Totaux Zone portuaire de Basbaras			7 950,00	100,00			
Zone portuaire du Bon Dieu							
Terrain 1	CHM	Terrain occupé	1 847,00	59,00	01/01/1988	01/01/2018	01/01/2006
Terrain 2	COLLOT	Terrain occupé	10 655,00	220,00	01/01/1988	01/01/2018	01/01/2006
Terrain 3	COLLOT	Terrain occupé	1 113,00	49,00	01/08/1988	01/08/2018	01/01/2006
Terrain 4	SOGEMAT	Terrain occupé	1 855,00	88,00	01/01/1988	01/01/2018	01/01/2006
Totaux Zone portuaire du Bon Dieu			15 470,00	416,00			
Zone portuaire d'Enhaive							
Terrain 1	THOMAS & PIRON S.A.	Terrain occupé	6 576,00	0,00	12/05/2004	01/01/2029	
Terrain 2	VILLE DE NAMUR	Terrain occupé	1 440,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Totaux Zone portuaire d'Enhaive			8 016,00	0,00			
Zone portuaire de Jambes							
Terrain 1	INTERBÉTON	Terrain occupé	908,00	103,00	01/06/1987	01/06/2017	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 2	INDUCOM	Terrain occupé	14 898,00	107,00	01/01/1999	01/01/2089	
Totaux Zone portuaire de Jambes			15 806,00	210,00			
Zone portuaire de Beez							
Terrain 1	GENIEMAT	Terrain occupé	2 191,00	0,00	01/11/1999	01/11/2089	
Terrain 2	DE GRAEVE	Terrain occupé	18 727,00	100,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 3	GRALEX	Terrain occupé	22 060,00	244,00	01/01/1991	01/01/2021	
Terrain 4	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	6 617,00	0,00	01/01/1986	01/01/2016	
Terrain 5	I.D.E.G.	Terrain occupé	764,40	0,00	01/03/2003	01/03/2033	
Totaux Zone portuaire de Beez			50 359,40	344,00			
Port de Lives							
Terrain 1	GRALEX	Terrain occupé	3 811,00	233,00	01/10/1997	01/10/2027	
Totaux Port de Lives			3 811,00	233,00			
Port de Maizeret							
Terrain 1	CARRIÈRES DE LEFFE (CAM)	Terrain occupé	4 246,00	200,00	01/07/1995	01/07/2025	
Totaux Port de Maizeret			4 246,00	200,00			
Port de Marche-les-Dames							
Terrain 1	DOLOMITES DE MARCHÉ-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	9 023,00	272,00	01/10/1987	01/10/2007	
Terrain 2	DOLOMITES DE MARCHÉ-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	6 796,00	137,00	01/10/1992	01/10/2022	
Totaux Port de Marche-les-Dames			15 819,00	409,00			
Zone portuaire de Namêche							
Terrain 1	PANISTAR	Terrain occupé	8 781,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Totaux Zone portuaire de Namêche			8 781,00	0,00			
Port de Samson							

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 1	CARMEUSE (EX CARFIN)	Terrain occupé	10 045,00	249,00	01/04/1999	01/04/2029	
Totaux Port de Samson			10 045,00	249,00			
Zone portuaire de Sclayn							
Terrain 1	DOLOMITES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	5 812,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 2	DOLOMEUSE (2)	Terrain occupé	2 319,00	59,00	01/07/1992	01/07/2022	
Terrain 3	BLATON	Terrain occupé	5 177,00	97,00	01/11/2001	01/11/2091	
Terrain 4	ANDENNE PRO SERVICES ASBL	Terrain occupé	10 593,00	152,00	01/09/2000	01/09/2090	
Terrain 5	LAMQUET MICHEL	Terrain occupé	1 837,50	0,00	01/01/2003	01/01/2033	
Terrain 6	VAN PRAET HENRI	Terrain occupé	6 000,00	150,00	01/01/2003	01/01/2033	
Totaux Zone portuaire de Sclayn			31 738,50	658,00			
Port de Vezin							
Terrain 1		Terrain concédable	6 750,00	150,00			
Terrain 2	DOLOMITES DE MARCHE-LES-DAMES	Terrain occupé	7 878,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022	
Totaux Port de Vezin			14 628,00	350,00			
Zone portuaire de Sclaigneaux							
Terrain 1	CARMEUSE	Terrain occupé	9 440,00	300,00	01/04/1999	01/04/2029	
Terrain 2	S.W.D.E.	Terrain occupé	1 313,00	0,00	01/11/1998	01/11/2088	
Terrain 3	DEMA ENGINEERING SPRL	Terrain occupé	780,00	0,00	01/12/2003	01/12/2033	
Terrain 4	ALG	Terrain occupé	188,00	0,00	01/07/2002	01/07/2032	
Terrain 5	GERDAY	Terrain occupé	9 334,00	0,00	01/03/2001	01/03/2091	
Terrain 6	VILLE D'ANDENNE	Terrain occupé	26 124,00	0,00	01/07/2003	01/07/2008	
Terrain 7	SABLISAND	Terrain occupé	3 050,00	95,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 8	VILLE D'ANDENNE	Terrain occupé	6 863,00	0,00	01/07/2003	01/07/2008	
Totaux Zone portuaire de Sclaigneaux			57 092,00	395,00			
Zone portuaire de Seilles							
Terrain 1	METAL PROTECTION	Terrain occupé	6 094,00	0,00	01/09/2000	01/09/2090	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

	Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contrac-tuelle	Date fin réelle
Terrain 2	INTERAGRI 2001	Terrain occupé	820,00	100,00	01/04/1999	01/04/2029	
Terrain 3	S.C.A.M.	Terrain occupé	1 640,00	152,00	01/06/1999	01/06/2029	
Terrain 4		Terrain concédable	5 746,00	0,00			
Terrain 5	TRANSPORTS ABRAHAM	Terrain occupé	25 916,00	290,00	01/03/2005	01/03/2035	
Terrain 6	CARMA	Terrain occupé	3 600,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 7	METAL PROTECTION	Terrain occupé	2 128,00	0,00	01/11/2002	01/11/2032	
Terrain 8		Terrain concédable	4 572,00	0,00			
Terrain 9	D.L.M. & PARTNERS	Terrain occupé	1 787,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 10	DELTALAK	Terrain occupé	3 788,00	120,00	01/03/2004	01/03/2034	
Terrain 11		Terrain concédable	2 734,00	0,00			
Terrain 12	NORLAND	Terrain occupé	52 576,00	219,00	01/07/2000	01/07/2090	
Terrain 13	CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	Terrain occupé	7 439,00	0,00	16/04/2002	16/04/2032	
Terrain 14	TIMSONNET TRANSPORTS	Terrain occupé	2 135,00	0,00	01/11/2001	01/11/2091	
Terrain 15	TRANA	Terrain occupé	14 910,00	210,00	01/09/2000	01/09/2090	
Terrain 16	EASY HOME SPRL	Terrain occupé	8 736,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091	
Terrain 17	CUISITEC	Terrain occupé	1 750,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091	
Terrain 18	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	23 348,00	0,00	01/06/2001	01/06/2091	
Terrain 19	MOBISTAR	Terrain occupé	99,00	0,00	01/11/2000	01/11/2015	
Terrain 20	LOUIS CAROSSERIE	Terrain occupé	500,00	0,00	01/01/2001	01/01/2031	
Terrain 21	ATELIER TRAITEUR	Terrain occupé	4 085,00	0,00	01/07/2001	01/07/2091	
Terrain 22	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	10 612,00	0,00	01/01/2002	01/01/2092	
Terrain 23	ATELIER TRAITEUR	Terrain occupé	1 725,00	0,00	01/04/2002	01/04/2032	
Terrain 24	CHERICOUX	Terrain occupé	1 125,00	0,00	01/05/2000	01/05/2090	
Terrain 25	T.W.T.	Terrain occupé	21 231,00	136,00	01/01/1995	01/01/2085	
Terrain 26	DEVOS	Terrain occupé	3 500,00	0,00	01/01/1993	01/01/2083	
Terrain 27		Terrain à réaménager	39 340,00	0,00			
Terrain 28	ALG	Terrain occupé	330,00	0,00	01/04/1994	01/04/2024	
Terrain 29	AMAND D.	Terrain occupé	2 880,00	0,00	01/03/2000	01/03/2090	
Terrain 30	FIRST MOTOR SPORT S.A.	Terrain occupé	3 000,00	0,00	01/01/2004	01/01/2094	
Terrain 31		Terrain concédable	850,00	0,00			
Terrain 32		Terrain concédable	10 570,00	0,00			
Terrain 33	PIROTTE	Terrain occupé	521,00	0,00	01/07/1995	01/07/2085	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2005

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 34	PRISON D' ANDENNE	Terrain occupé	660,00	0,00	01/09/1995	01/09/2085	
Terrain 35	TECHNO MÉTAL	Terrain occupé	5 090,00	0,00	01/08/1997	01/08/2087	
Terrain 36	MOSSOUX	Terrain occupé	5 408,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088	
Terrain 37	TRANSANDEN	Terrain occupé	4 400,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 38	ROBERT	Terrain occupé	10 975,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089	
Terrain 39	TECH SIGN	Terrain occupé	2 415,00	0,00	01/03/1999	01/03/2089	
Terrain 40	CHÉRICOUX	Terrain occupé	3 500,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088	
Terrain 41	MONIQUET	Terrain occupé	3 989,00	0,00	01/07/2005	01/07/2035	
Totaux Zone portuaire de Seilles			306 524,00	1 227,00			
Port d' Andenne							
Terrain 1	ANDENNE-MAT	Terrain occupé	4 116,00	123,00	01/03/1994	01/03/2024	01/03/2024
Totaux Port d' Andenne			4 116,00	123,00			

Récapitulation

Nombre de concessions accordées :105

Surface totale concédée (m2) :748 832,90

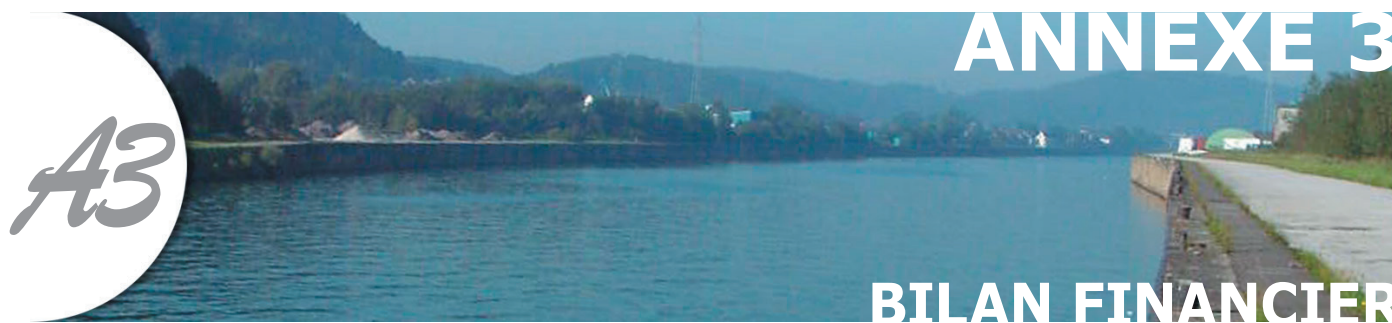
LISTE DES CONCESSIONNAIRES 2005 ET DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Concessionnaires	Adresse	Activité
A. L. G. S.A.	Rue Sainte-Marie, 11 4000 LIEGE 1	Cabine de détente de gaz
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	Rue Pont Ste-Maxence,1 5060 SAMBREVILLE	Zone de parking et activités diverses
AMAND Dominique	Rue de Géron, 10 5300 SEILLES	Atelier de soudure
ANDENNE PRO SERVICES asbl	Quai de Marche-en-Pré, 2 5300 ANDENNE	Atelier de menuiserie
ANDENNE-MAT	Chaussée Moncheur, 133 5300 ANDENNE	Négoce de matériaux de construction
Atelier Traiteur sprl	R. de Wanhériffe 48 5300 SEILLES	Préparation de repas
ATELIERS ROBERT S.A.	Rue de Reppe, 20 E 5300 SEILLES	Fabrication de matériel agricole
AUTOMAT 2000 S.A.	Rue de la Station, 51 5060 TAMINES	Station de lavage de voitures
B.P.M.N.	Av. E. Rousseau, 40 6001 MARCINELLE	Déchargement de sable
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	Av. Albert 1er, 30 5000 NAMUR	Négoce de matériaux de construction
BEP-EXPANSION ECONOMIQUE	Av. Sergent Vrithoff, 2 5000 NAMUR	Hall-relais pour PME à Tamines
BOFFE Raymond	Rue Conrad d'Argenteau, 13 5140 LIGNY	Pose de canalisations et de câbles électriques
BURTON - BOIS S.A.	Chaussée de Charleroi, 100 b 5070 FOSSES la VILLE	Négoce de matériaux de construction
CARMA SPRL	Zoning Industriel, rue de Géron 5300 SEILLES	Réparation de matériel de génie civil
CARMEUSE S.A.	Rue du Château, 13a 5300 SEILLES	Chargement de produits de carrière
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Chssée de Dinant, 13 5537 ANHEE	Chargement de produits de carrière
CARRIERES DE LEFFE S.A.	Gulledelle, 94 1200 BRUSSEL 20	Chargement de produits de carrière
CHAMPION CARAVANES	Chssée de Louvain 552 5020 CHAMPION	Vente et réparation de chalets
CHANTIERS HOUILLERS DE LA MEUSE SA	Avenue Albert, 1er, 36 5000 NAMUR	Négoce de matériaux de construction
CHAUDRONNERIES & TUYAU- TERIES INDUST	R. de Géron, 40 5300 SEILLES	Atelier de chaudronnerie et de tuyauteries
CHERICOUX S.A.	Tige de Strée, 1 4577 VIERSET-BARSE	Construction de pavillon de sécurité
CINERGECE S.A.	Rue Pré des Haz, 48 5060 TAMINES	Matériel électrique et électronique

Concessionnaires	Adresse	Activité
COLLOT S.A.	Avenue Albert 1er, 32 5000 NAMUR	Négoce de matériaux de construction
CUISITEC	Rue d'Horseilles, 46 5300 ANDENNE	Cuisines équipées
D.L.M. & PARTNERS S.A.	Rue Hendschel, 56 5300 SEILLES	Fabrication de papiers peints
DE GRAEVE S.A.	Avenue Reine Elisabeth, 16 5000 BEEZ	Entreprise de construction
DE GREEF Dépannage	Rue Camille Dessinius, 3 5020 FLAWINNE	Déchargement de sable
DEBROUX	Rue Pré des Haz, 1 5060 SAMBREVILLE	Produits alimentaires
DEFITEC sprl	Rue de la Station, 70 5060 TAMINES	Accès à un atelier de réparation
DELTALAK	Rue du Géron, 17 5300 SEILLES	Atelier de sablage et de métallisation
DEMA ENGINEERING sprl	Rue Winand, 22 5300 ANDENNE	Matériaux de construction
DENIMAT SPRL	Chaussée de Namur, 168 5030 GEMBLOUX	Entreprise de transport routier
DEVOS	Rue de Gemine, 446 5218 PETIT-WARET	Grossiste en produits d'entretien
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Rue du Haigneaux, 1 5024 MARCHE-LES-DAMES	Chargement de produits de carrière
FIRST MOTOR SPORT s.a.	Rue de Géron, 50 D 5300 SEILLES	Préparation de voitures de courses
GARWIG S.A.	Haven, 550 Moerstraat 26 2030 ANTWERPEN 3	Hangar pour triage de déchets
GENIEMAT SPRL	Av. Reine Elisabeth, 10 5000 BEEZ	Vente de matériel de génie civil
GERARD AFFRETEMENT S.A.	Place Jos.Charlotte 1/31 5100 JAMBES (NAMUR)	Manutention de matériaux de construction
GERDAY TRAVAUX s.a.	Rue André Renard, 2C 5300 SEILLES	Entreprise de travaux publics et privés
GILLAIN Marcel	Rue de la Chapelle, 7 5000 NAMUR	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules
GLAVERBEL S.A.	Rue de la Glacerie 167 5190 MOUSTIER-SUR-SAMBRE	Déchargement de carburant et de sable
GRALEX S.A.	Gulledelle, 94 200 BRUXELLES 20	Chargement de produits de carrière
HUBLET SPRL	Rue des Artisans, 12 5150 FLORIFFOUX	Centre de tri et de recyclage
HYDROCAR S.A.	Rue M. Brossius, 47 5020 FLAWINNE	Fabrication de produits hydrocarbonés
I.D.E.G.	Avenue Albert 1er, 19 5000 NAMUR	Cabine électrique

Concessionnaires	Adresse	Activité
I.G.E.T.C. SPRL	Rue des Prairies, 3 5060 TAMINES	Matériel électrique et sanitaire
IMMOBILIERE BLATON S.A.	Rue de Marche-en Pré, 23a 5300 SCLAYN	Vente de matériel de génie civil
INDUCOM S.A.	Av. W. A. Mozart, 4 - B.2 1620 DROGENBOS	Négoce de matériaux
INTERAGRI DUMOULIN S.A.	Parc Industriel, 18 5300 SEILLES	Manutention de produits agricoles
INTERBETON S.A.	Chssée de la Hulpe, 185 1170 BRUSSEL 17	Déchargement de sable
JET D'ENCRE sprl	Av. Roosevelt, 50b 5060 TAMINES	Magasin de fournitures de bu- reau et de fournitures scolaires
KLAPS S.A.	Breeërweg, 33 3680 NEEROETEREN	Fabrication et vente de pro- duits en béton
LAMQUET Michel	Allée des Fleurs, 61 5300 SEILLES	Transport routier
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	Parc Industriel, 16 5300 SEILLES	Manutention de produits agricoles
LOUIS Carrosserie	Rue des Marais, 126 5300 SEILLES	Atelier de carrosserie
M.J. DECOR sprl	Rue Lambot, 28 6250 AISEAU	Entreprise de peinture
MESTDAGH S.A.	Rue du Colombier, 9 6041 GOSSELIES	Distribution de produits alimentaires
METAL PROTECTION	Rue de Géron, 17 5300 SEILLES	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Rue de Géron, 17 5300 SEILLES	Atelier de sablage et de métallisation
MEUSE & SAMBRE S.A.	Rue de Namur, 16 5000 BEEZ	Construction et réparation de bateaux
MG POSE	Rue B. Molet, 129 c 5060 TAMINES	Fabrication de portes et de chassis
MICHIELS R. Garage	Rue d'Oignies, 189 6250 AISEAU-PRESLES	Garage pour automobiles
MONIQUET Serge	Rue du Levant, 7 5300 SEILLES	Atelier d'entretien de matériel forain
MOREAU Henri sprl	Rue de Géron, 14 5300 SEILLES	Négoce de matériaux de construction
MOSSOUX SPRL	Sur les Vignes, 7 5300 ANDENNE	Entreprise de construction
NEW LABORATOIRES REUNIS	Rue Inzébamonts, 2 5070 AISEMONT	Fabrication de produits cosmétiques
NORLAND S.A.	Rue de Reppe 20b 5300 SEILLES	Fabrication de substrats horticoles
PANISTAR S.A.	Rue Sous-Meuse, 18 5300 NAMECHE	Boulangerie et pâtisserie industrielle
PIROTTE V.	Rue de Reppe, 53 5300 SEILLES	Commerce de légumes

Concessionnaires	Adresse	Activité
PRONESERVIM s.a.	Route des Isnes, 15 5020 TEMPLoux	Surfaces commerciales
REMALUX s.a.	Zoning industriel 40 5190 MORNIMONT	Déchargement de sable
ROMAN Jesus	Rue de l'Abattoir, 36 5060 SAMBREVILLE	Pose de canalisations et de câbles électriques
S.C.A.M. S.C.	Parc Industriel 16 5300 SEILLES	Manutention de produits agricoles
S.W.D.E.	Rue de la Concorde 41 4800 VERVIERS	Captage et distribution d'eau potable
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	Rue du Géron 2 5300 ANDENNE	Prison d'Andenne
SOBEMO S.A.	Chssée de Dinant, 13 5537 ANHEE	Fabrication de béton préparé
SOGEMAT S.A.	Rue du Quai, 7 5000 NAMUR	Négoce de matériaux de construction
T.E.C.	Avenue de Stassart, 12 5000 NAMUR	Dépôt et atelier pour autobus
T.W.T. S.A.	Rue de Géron, 50 A 5300 SEILLES	Entreprise de génie civil
TECH SIGN	Rue du Géron, 15 5300 SEILLES	Impressions publicitaires
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	Rue de Géron, 40 5300 SEILLES	Chaudronnerie et chauffage industriel
THOMAS & PIRON s.a.	La Besace, 14 6852 OUR PALISEUL	Agence immobilière
TIMSONNET Transports	Rue de la Houssaie, 77 b 5300 ANDENNE	Transports routiers
TRANA S.A.	Rue des Marais, 50 5300 SEILLES	Entreprise de travaux publics et privés
TRANSANDEN SPRL	Rue Hermoncroix, 25 5300 ANDENNE	Entreprise de transport routier
TRANSPORTS ABRAHAM	Rue Docteur Defossé, 26 5300 ANDENNE	Transports routiers
VAN PRAET Henri	Quai de Marche-en-Pré, 23b 5300 SCLAYN	Négoce de carburant
VILLE D'ANDENNE	Place du Chapitre, 7 5300 ANDENNE	Ateliers et garage communaux
VILLE DE NAMUR	Esplanade de l'Hôtel de Ville 5000 NAMUR	Maison des jeunes
WILMET S.A.	Chemin de la Vieille Sambre, 63 5020 MALONNE	Négoce de métaux ferreux et non ferreux



Compte de résultat de l'année comptable 2005

	Année comptable 2005	Année comptable 2004
1. Produits d'exploitation		
A. Chiffre d'affaires	522 691,40	541 296,28
B. Production immobilisée	0,00	0,00
C. Autres produits d'exploitation	12 224,02	17 514,18
2. Coût des produits d'exploitation		
A. Approvisionnements et fournitures		
1. Achats	19 157,72	21 809,74
2. Variation des stocks	0,00	0,00
B. Services et biens divers	453 364,46	395 007,78
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	32 428,23	47 728,10
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	482 659,56	561 475,11
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution, et sur créances résultant de la mission statutaire	18 808,80	18 557,10
F. Provisions pour risques et charges	0,00	-9 406,69
G. Autres charges d'exploitation	103,14	1 080,46
3. Bénéfice d'exploitation (+)	0,00	0,00
Perte d'exploitation (-)	-471 606,49	-477 441,14

Compte de résultat de l'année comptable 2005

	Année comptable 2005	Année comptable 2004
4. Produits financiers	370 419,75	430 512,76
A. Produits des immobilisations financière	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	687,56	3 425,25
C. Autres produits financiers	369 732,19	427 087,51
5. Charges financières	14 630,58	16 107,58
A. Charges des dettes	14 290,34	13 706,82
B. Réductions de valeur sur actifs autres que ceux visés sous 2. E. (Dotations +, reprises -)	0,00	0,00
C. Autres charges financières	340,24	2 400,76
6. Bénéfice courant (+) Perte courante (-)	0,00 -115 817,32	0,00 -63 035,96
7. Produits exceptionnels	0,00	0,00
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00
B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	0,00	0,00
C. Reprises de provisions sur risques et charges et charge exceptionnels	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels	0,00	0,00

Compte de résultat de l'année comptable 2005

	Année comptable 2005	Année comptable 2004
8. Charges exceptionnelles	39 020,35	12 934,23
A. Amortissements et réductions de valeurs exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financière	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelle	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	39 020,35	12 934,23
9. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	0,00	0,00
Perte de l'exercice avant impôts (-)	-154 837,67	-75 970,19
10. Impôts	0,00	0,00
A. Impôts sur le résultat	0,00	0,00
B. Régularisation d'impôts estimés	0,00	0,00
11. Bénéfice de l'exercice (+)	0,00	0,00
Perte de l'exercice (-)	-154 837,67	-75 970,19

Compte de résultat de l'année comptable 2005

	Année comptable 2005	Année comptable 2004
Affectation du résultat		
A. Bénéfice à affecter	36 740,83	191 578,50
Perte à affecter	0,00	0,00
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	0,00	0,00
Perte de l'exercice à affecter	-154 837,67	-75 970,19
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	191 578,50	267 548,69
Perte reportée de l'exercice précédent	0,00	0,00
B. Prélèvements sur capitaux propres	0,00	0,00
1. Sur le capital et les primes d'émission	0,00	0,00
2. Sur les réserves	0,00	0,00
C. Affectation aux capitaux propres	0,00	0,00
1. Au capital et aux primes d'émission	0,00	0,00
2. Aux réserves	0,00	0,00
11. Résultat à reporter	-36 740,83	-191 578,50
1. Bénéfice à reporter (+)	36 740,83	191 578,50
2. Perte reporter (-)	0,00	0,00
E. Intervention de tiers dans la dette	0,00	0,00

Compte de résultat - évolution entre 2001 et 2005

	2005	2004	2003	2002	2001
1. Produits d'exploitation	534 915,42	558 810,46	543 163,90	496 480,59	447 909,25
A. Chiffre d'affaires	522 691,40	541 296,28	541 615,25	485 530,59	441 340,34
B. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Autres produits d'exploitation	12 224,02	17 514,18	1 548,65	10 950,00	6 568,91
2. Coût des produits d'exploitation	1 006 521,91	1 036 251,60	903 843,87	886 379,40	857 089,57
A. Approvisionnements et fournitures	19 157,72	21 809,74	24 717,17	4 425,35	4 364,44
1. Achats	19 157,72	21 809,74	24 717,17	4 425,35	4 364,44
2. Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Services et biens divers	453 364,46	395 007,78	296 081,14	151 748,68	128 404,06
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	32 428,23	47 728,10	58 652,67	69 219,40	54 422,35
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	482 659,56	561 475,11	509 603,39	659 127,11	513 769,30
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution, et sur créances résultant de la mission statutaire	18 808,80	18 557,10	20 377,70	14 263,86	39 583,76
F. Provisions pour risques et charges	0,00	-9 406,69	-6 644,66	-12 738,00	111 552,09
G. Autres charges d'exploitation	103,14	1 080,46	1 056,46	333,00	4 993,57
3. Bénéfice d'exploitation (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte d'exploitation (-)	-471 606,49	-477 441,14	-360 679,97	-389 898,81	-409 180,32

Compte de résultat - évolution entre 2001 et 2005

	2005	2004	2003	2002	2001
4. Produits financiers	370 419,75	430 512,76	450 165,38	444 044,71	467 464,35
A. Produits des immobilisations financière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	687,56	3 425,25	6 221,14	2 219,93	7 194,91
C. Autres produits financiers	369 732,19	427 087,51	443 944,24	441 824,78	460 269,44
5. Charges financières	14 630,58	16 107,58	38 927,06	28 799,34	22 889,80
A. Charges des dettes	14 290,34	13 706,82	30 897,90	26 264,93	15 813,70
B. Réductions de valeur sur actifs autres que ceux visés sous 2. E. (Dotations +, reprises -)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	340,24	2 400,76	8 029,16	2 534,41	7 076,10
6. Bénéfice courant (+)	0,00	0,00	50 558,35	25 346,56	35 394,23
Perte courante (-)	-115 817,32	-63 035,96	0,00	0,00	0,00
7. Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 658,47	117 240,80
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	117 240,80
B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Reprises de provisions sur risques et charges et charge exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 658,47	0,00

Compte de résultat - évolution entre 2001 et 2005

	2005	2004	2003	2002	2001
8. Charges exceptionnelles	39 020,35	12 934,23	4 806,46	15 584,37	0,00
A. Amortissements et réductions de valeurs exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles	39 020,35	12 934,23	4 806,46	15 584,37	0,00
9. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	0,00	0,00	45 751,89	15 420,66	152 635,03
Perte de l'exercice avant impôts (-)	-154 837,67	-75 970,19	0,00	0,00	0,00
10. Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Impôts sur le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Régularisation d'impôts estimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11. Bénéfice de l'exercice (+)	0,00	0,00	45 751,89	15 420,66	152 635,03
Perte de l'exercice (-)	-154 837,67	-75 970,19	0,00	0,00	0,00

Compte de résultat - évolution entre 2001 et 2005

	2005	2004	2003	2002	2001
Affectation du résultat					
A. Bénéfice à affecter	36 740,83	191 578,50	267 548,69	430 222,70	414 802,04
Perte à affecter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	0,00	0,00	45 751,89	15 420,66	152 635,03
Perte de l'exercice à affecter	-154 837,67	-75 970,19	0,00	0,00	0,00
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	191 578,50	267 548,69	221 796,80	414 802,04	262 167,01
Perte reportée de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Prélèvements sur capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1. Sur le capital et les primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Sur les réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Affectation aux capitaux propres	0,00	0,00	0,00	208 425,90	0,00
1. Au capital et aux primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Aux réserves	0,00	0,00	0,00	208 425,90	0,00
11. Résultat à reporter	-36 740,83	-191 578,50	-267 548,69	-221 796,80	-414 802,04
1. Bénéfice à reporter (+)	36 740,83	191 578,50	267 548,69	221 796,80	414 802,04
2. Perte reporter (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E. Intervention de tiers dans la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Paieement de travaux et études en 2005

Date du paiement	Libellé	Entrepreneur	Montant (HTVA)	Montant (TVAC)	Montant comptable
1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET					
Aménagements de diverses zones portuaires - Mission de coordination (sécurité et santé)					
Aménagements de diverses zones portuaires le long de la Sambre et de la Meuse					
Auvelais : Aménagements de la zone portuaire St Gobain (déviatiion du RAVeL)					
Marche-les-Dames : aménagement de l'aire de déchargement					
Sclaigneaux : alimentation électrique de la concession HBB					
Sclaigneaux : clôtures de la concession HBB					
Sclaigneaux : complément de clôtures à la concession HBB					
Sclaigneaux : divers travaux d'aménagement de la concession HBB					
Sclaigneaux : terrassements et nivellements de la concession HBB					
Sclaigneaux : Travaux complémentaires à la concession HBB					
Sclayn : concessions Lanquet et Van Praet : raccordement électrique					
Seilles : alimentation en eau rue Géron et Wanhériffe					
Seilles : aménagement de la concession Abraham					
Seilles : aménagement de parking à la rue des Marais					
Seilles : raccordement en eau de la concession Deltalak					
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals 2ème phase					
Seilles : réhabilitation du site Arden'Humus					
Tamines : Aménagement d'une voirie dans la zone portuaire					
Tamines : raccordements aux collecteurs de voirie					
Tamines: aménagement du site Micelli					
Total chapitre 1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET :			720 806,26	872 175,55	747 038,19
4. Ports de plaisance - Subventions CGT					
Acquisition d'un ponton pour capitainerie flottante à Jambes					
Acquisition d'une capitainerie flottante à Beez					
Port de Beez : passerelle d'accès à la capitainerie					
Port de Beez : raccordement électrique de la capitainerie					
MEUSE et SAMBRE					
Meuse et Sambre					
Meuse et Sambre					
DUPONT					
Total chapitre 1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET :			720 806,26	872 175,55	747 038,19
MEUSE et SAMBRE			6 950,00	8 409,50	8 409,50
Meuse et Sambre			124 100,00	150 161,00	142 601,00
Port de Beez : passerelle d'accès à la capitainerie			5 100,00	6 171,00	5 100,00
Port de Beez : raccordement électrique de la capitainerie			6 532,65	7 904,51	7 904,51

NB: montant comptable = Montant HTVA si TVA co-contractant ;
= Montant TVAC dans le cas contraire ;

Date du paiement	Libellé	Entrepreneur	Montant (HTVA)	Montant (TVAC)	Montant comptable
			NB: montant comptable = Montant HTVA si TVA co-contractant ; = Montant TVAC dans le cas contraire ;		
	Relais de Lèves : levés	SMOOS	2 166,00	2 620,86	2 620,86
	Relais de Lèves: étude d'aménagement d'une passerelle	ARIADE	744,00	900,24	900,24
	Total chapitre 4. Ports de plaisance - Subventions CGT :		145 592,65	176 167,11	167 536,11
5. Dépenses autofinancées par le PAN					
	Amée : travaux d'entretien au restaurant de la plage d'Amée (pompe de relevage, débouchage de canalisation)	RONVEAUX	25 405,50	30 740,66	30 740,66
	Amée: local de location de vélos - honoraires d'architectes	CTPOLAT	1 312,50	1 588,13	1 588,13
	Levés divers en 2005	SMOOS	8 378,60	10 138,11	10 138,11
	Levés divers, études	SMOOS	2 200,00	2 662,00	2 662,00
	Levés, bornages	PYTHAGORE	4 899,61	5 928,54	5 928,54
	Malonne : placement de châssis double vitrage à l'immeuble Gillain	Piérard	559,00	676,39	676,39
	Namourette : acquisition de pontons	BAECK & JANSSEN	17 757,00	21 485,97	17 757,00
	Namourette : attaches aux 3 pontons	BAECK & JANSSEN	12 045,00	14 574,45	12 045,00
	Namourette : passerelle galvanisée	DUPONT	1 288,82	1 559,47	1 559,47
	Port d'Amée : aménagement des portes des sanitaires	Piérard	1 956,00	2 366,76	2 366,76
	Port d'Amée : cabine de transformation	ELECTRABEL	42 453,00	51 368,13	51 368,13
	Port d'Amée : étude de la mise en lumière du site	HEIDIGER	8 800,00	10 648,00	10 648,00
	Port d'Amée : fourniture et pose de 2 passerelles d'accès	DEGAIE	10 297,78	12 460,31	10 297,78
	Port d'Amée : Raccordement électrique aux pontons	Les Intercommunales Mixtes	-18 801,00	-22 749,21	-22 749,21
	Port d'Amée : serrures électriques + lecteur de cartes	SEIJSENER	1 200,00	1 452,00	1 452,00
	Port d'Amée : Travaux divers (aménagement autour de la cabine HT, clôtures et barrières, escalier, élagage d'arbres)	DUPONT	11 115,99	13 450,34	13 450,34
	Port Hallet: main courante galvanisée	DUPONT	3 134,17	3 792,35	3 792,35
	Relais de Lèves sur Meuse : étude paysagère	ARIADE	3 500,00	4 235,00	4 235,00
	Samson: levés topographiques dans la zone portuaire	ECAPI	2 125,00	2 571,25	2 571,25
	Sclaigneaux : Raccordement en eau d'un hall dans la zone portuaire	Ville d'Andenne	663,42	703,22	703,22
	Seilles : débroussaillage de parcelles	POUCET David	1 016,00	1 229,36	1 229,36
	Seilles : Débroussaillage de terrain dans la zone portuaire	ANDENNE PRO SERVICES	3 775,65	4 568,54	4 568,54
	Seilles : entretien de chaudière au bâtiment rue Géron	RONVEAUX	865,60	917,54	917,54
	Seilles : intervention du service incendie d'Andenne sur le site Brenner	Ville d'Andenne	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Tamines : aménagement de barrières de sécurité dans la concession Micelli	LEBLANC Clôtures	2 160,00	2 613,60	2 160,00
	Total chapitre 5. Dépenses autofinancées par le PAN :		149 107,64	179 980,91	171 106,36
	Total des travaux et études réalisés en 2005 :		1 015 506,55	1 228 323,57	1 085 680,66

Subventions reçues en 2005

Intitulé	Entrepreneur	Montant	Date de paiement	Année comptable
Subventions reçues sur année 2005				
1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET				
C. Travaux				
Aménagements de diverses zones portuaires - Mission de coordination (sécurité et santé)	SIXCO	-385,20	08/08/2005	2005
Aménagements de diverses zones portuaires le long de la Sambre et de la Meuse	AB TECH	16 612,47	22/08/2005	2005
Auvelais : Aménagements de la zone portuaire St Gobain (déviation du RAVeL)	LAMBERT	62 358,37	14/04/2005	2005
Total du chapitre - 1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET :		78 585,64		
4. Ports de plaisance - Subventions CGT				
B. Equipement				
Acquisition d'une capitainerie flottante à Beez	Meuse et Sambre	88 100,00	30/12/2005	2005
Port de Beez : raccordement électrique de la capitainerie	DUPONT	6 532,65	30/12/2005	2005
C. Travaux				
Port de Beez : passerelle d'accès à la capitainerie	Meuse et Sambre	3 228,85	30/12/2005	2005
Total du chapitre - 4. Ports de plaisance - Subventions CGT :		97 861,50		
Total des subventions reçues sur année 2005 :		176 447,14		

Subventions reçues sur années antérieures

1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET				
C. Travaux				
Aménagements de diverses zones portuaires - Mission de coordination (sécurité et santé)	SIXCO	2 533,20	08/08/2005	2003

Subventions reçues en 2005

Intitulé	Entrepreneur	Montant	Date de paiement	Année comptable
Auvélais : Aménagements de la zone portuaire St Gobain (déviation du RAVeL)	LAMBERT	11 864,60	14/03/2005	2004
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals - Chauffage	RONVEAUX	17 678,80	07/09/2005	2002
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals - divers	DOCQUIER / RONVEAUX	2 478,94	07/09/2005	2002
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals (intérieur)	EURO-PEINT	26 645,61	07/09/2005	2002
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals (toiture)	THERMO TECHNIQUE	5 729,70	07/09/2005	2002
D. Travaux d'entretien de bâtiments				
Réfection d'étanchéité et isolation de diverses toitures	THERMO TECHNIQUE	78 092,25	17/02/2005	2003
Total du chapitre - 1. Aménagement des zones portuaires - Subventions MET :		145 023,10		
2. Programme SAED - Subventions D6ATLP				
C. Travaux				
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Hublet	HUBLET	12 357,99	02/02/2005	2001
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Wanty	WANTY	80 651,27	02/02/2005	2002
Total du chapitre - 2. Programme SAED - Subventions D6ATLP :		93 009,26		
4. Ports de plaisance - Subventions CGT				
B. Equipement				
Acquisition d'une capitainerie flottante à Beez	Meuse et Sambre	36 000,00	30/12/2005	2004
Total du chapitre - 4. Ports de plaisance - Subventions CGT :		36 000,00		
Total des subventions reçues sur années antérieures :		274 032,36		
Total général au cours de l'année 2005 :		450 479,50		

Subventions à recevoir sur l'exercice comptable 2005 et années antérieures

Intitulé	Montant
Année 2005	
Subventions MET	
Sclaigneaux : alimentation électrique de la concession HBB - GENETEC	3 196,00
Sclayn : concessions Lamquet et Van Praet : raccordement électrique - AIEG	10 108,19
Seilles : alimentation en eau rue Géron et Wanhériffe - SWDE	3 121,11
Seilles : raccordement en eau de la concession Deltalak - VERLAINE François	2 538,40
Tamines : équipement en eau - SWDE	17 183,36
Marche-les-Dames : aménagement de l'aire de déchargement - NONET	7 500,62
Sclaigneaux : clôtures de la concession HBB - Turnhout Santermans	3 546,13
Sclaigneaux : complément de clôtures à la concession HBB - LEBLANC Clôtures	3 616,00
Sclaigneaux : terrassements et nivellements de la concession HBB - Gerday	4 258,24
Sclaigneaux : Travaux complémentaires à la concession HBB - HBB	3 926,40
Seilles : aménagement de la concession Abraham - GERDAY	135 700,94
Seilles : aménagement de parking à la rue des Marais - Gerday	3 146,35
Seilles : nivellement de la concession du Père Olive - GERDAY	100 723,02
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals 2ème phase - EURO-PEINT	14 783,09
Seilles : réhabilitation du site Arden'Humus - SITA	40 630,82
Tamines : Aménagement d'une voirie dans la zone portuaire - WANTY/Rousseaux	303 939,92
Tamines: aménagement du site Micelli - DANLOY SCRL	27 551,68
Total - Subventions MET	685 470,27
Subventions CGT	
Acquisition d'un ponton pour capitainerie flottante à Jambes - MEUSE et SAMBRE	6 950,00
Relais de Lèves : levés - SMOOS	2 166,00
Total - Subventions CGT	9 116,00
Total des subventions à recevoir sur année 2005	694 586,27
Années antérieures	
Subventions MET	
Anhée : Acquisition d'un terrain - -	10 244,94
Namèche : équipement en électricité - racc. Panistar - AIEG	11 066,40
Contrat stock PAN 99/2 - MORPHEE	0,00
Démolitions, évacuation de déchets - HUBLET	2 219,15
Seilles : aménagement de parking à la rue des Marais - Gerday	7 942,14
Tamines: aménagement du site Micelli - DANLOY SCRL	11 399,80
Réparation de toiture immeuble concession Gillain à Malonne - Docquier	3 332,97
Namèche : aménagements : études complètes - LOSSEAU	7 918,71
Total - Subventions MET	54 124,11
Subventions DGATLP	
Franière : Réhabilitation de la boulonnerie - Etudes - ARIADE	1 160,00
Franière : Réhabilitation de la boulonnerie - Levés préliminaires - SMOOS	4 300,00
Sclaigneaux : Réhabilitation des bâtiments - Etudes - DEHALU	40 232,48
Total - Subventions DGATLP	45 692,48
Subventions CGT	
Acquisition d'un ponton pour capitainerie flottante à Jambes - MEUSE et SAMBRE	16 800,00
Port de Jambes - Raccordement eau, électricité - SEIJSNER bvba	0,00
Réhabilitation du bâtiment de la plage d'Amée - Travaux - BATITEC	219 845,00
Total - Subventions CGT	236 645,00
Total des subventions à recevoir sur années antérieures	336 461,59
Total général:	1 031 047,86

Créances clients ordinaires

Concessionnaire	Montant des impayés	Ventilation des retards de paiement					
		1 an ou plus	6 mois--> 1 an	3-->6 mois	2-->3 mois	1-->2 mois	0-->30j
AMAND Dominique	3 785,98	11 532,67	-11 532,67	3 785,98	0,00	0,00	0,00
ART & WOOD	4 261,08	0,00	4 261,08	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTO-ECOLE HUY MOTOR	210,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,18
B.P.M.N.	1 717,96	59,30	0,00	1 658,66	0,00	0,00	0,00
COURBET - BOURGEOIS	60,18	0,00	-25,00	-75,00	-25,00	185,18	0,00
DANHEUX & MAROYE S.A.	1 143,45	0,00	0,00	0,00	381,15	381,15	381,15
DELTALAK	15,19	15,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEMA ENGINEERING sprl	261,63	7,26	254,37	0,00	0,00	0,00	0,00
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	17,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,51
FIRST MOTOR SPORT s.a.	558,93	0,00	0,00	543,95	0,00	0,00	14,98
FRISON-BRASSEUR	3 072,84	203,84	940,80	482,05	482,05	482,05	482,05
GERDAY TRAVAUX s.a.	151,25	0,00	0,00	0,00	0,00	151,25	0,00
INTERBETON S.A.	3,52	3,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
JAUMAIN & Co	894,58	-187,80	1 696,76	-104,20	0,00	-200,00	-310,18
LOPES GAMA	605,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605,00	0,00
LOUIS Carrosserie	172,99	0,00	0,00	172,99	0,00	0,00	0,00

Concessionnaire	Montant des impayés	Ventilation des retards de paiement					
		1 an ou plus	6 mois-->1 an	3-->6 mois	2-->3 mois	1-->2 mois	0-->30j
M.J. DECOR sprl	609,25	1 872,55	-1 872,55	609,25	0,00	0,00	0,00
MATHOT Ch.	217,91	0,00	0,00	217,91	0,00	0,00	0,00
METAL PROTECTION	268,05	-1 347,19	188,54	1 134,12	146,29	146,29	0,00
NORLAND S.A.	14 090,71	0,00	0,00	13 657,35	0,00	0,00	433,36
S.C.A.M. S.C.	3 595,31	0,00	-122,04	0,00	0,00	0,00	3 717,35
TECH SIGN	4 025,68	4 279,21	-279,57	26,04	0,00	0,00	0,00
TRANA S.A.	4 953,30	0,00	0,00	4 953,30	0,00	0,00	0,00
UN POINT C'EST TOUT sprl	2 306,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 306,94
VAN PRAET Henri	0,00	1 143,41	-2 366,84	1 223,43	0,00	0,00	0,00
Totaux :	46 999,42	17 581,96	-8 857,12	28 285,83	984,49	1 750,92	7 253,34

Créances douteuses en 2005

Clients	Débit	crédit	reste à payer
Amand Cl.	17 059,22	264,38	16 794,84
Amand D.	14 636,70	0,00	14 636,70
Arden' Humus	21 452,38	0,00	21 452,38
Atelier traiteur	30 802,79	10 564,77	20 238,02
Easy Home	9 907,05	0,00	9 907,05
Legros Ruberti	2 617,71	0,00	2 617,71
Mathot	4 968,17	1 500,00	3 468,17
M. J. Decor	2 481,29	0,00	2 481,29
Moreau	23 944,41	0,00	23 944,41
Tech Sign	4 630,38	0,00	4 630,38
Tonneau Pirard	5 878,93	0,00	5 878,93
Van Praet	3 127,70	0,00	3 127,70
Wagheur	9 691,39	1 140,54	8 550,85
		Total :	137 728,43

Situation des comptes bancaires en 2005

	Avoirs sur comptes bancaires						Crédit de caisse		Avoirs réels
	CBC compte courant	CBC compte travaux	CBC compte capitainerie	Dexia cpte courant	Dexia carnet de dépôts	Total avoirs bancaires	Montant à rembourser	Remboursé le	
Au 01/01/2005	288 754,26	0,00	3 153,63	5 697,42	6 231,13	303 836,44	200 000,00		103 836,44
Au 31/01/2005	186 261,81	0,00	20 416,94	6 330,28	134,32	213 143,35	200 000,00		13 143,35
Au 28/02/2005	181 684,51	92 107,62	41 059,01	24 677,27	9 018,74	348 547,15	200 000,00	11/02/2005	348 547,15
Au 31/03/2005	124 266,26	0,00	20 058,61	24 677,27	19 166,78	188 168,92	0,00		188 168,92
Au 30/04/2005	151 165,26	0,00	30 990,05	24 677,27	704,51	207 537,09	0,00		207 537,09
Au 31/05/2005	145 872,65	0,00	48 025,66	1 569,09	221,45	195 688,85	200 000,00		-4 311,15
Au 30/06/2005	111 775,85	0,00	35 147,40	1 569,09	436,54	148 928,88	200 000,00		-51 071,12
Au 31/07/2006	52 727,69	0,00	3 644,58	1 569,09	993,10	58 934,46	200 000,00		-141 065,54
Au 31/08/2005	115 412,03	0,00	12 030,61	69,09	2 760,26	130 271,99	200 000,00		-69 728,01
Au 30/09/2005	196 772,13	0,00	1 388,18	50 955,92	6 261,77	255 378,00	200 000,00		55 378,00
Au 31/10/2005	64 112,97	0,00	27 846,68	55,92	14 658,26	106 673,83	200 000,00		-93 326,17
Au 30/11/2005	92 933,21	0,00	27 501,81	15 055,92	22,09	135 513,03	400 000,00		-264 486,97
Au 31/12/2005	96 508,15	85 145,46	141 472,03	55,92	195,83	323 377,39	400 000,00		-76 622,61

Recours aux lignes de crédit : capacité de remboursement - actualisation au 31 décembre 2005:

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité annuelle de remboursement	318 000	118 700	380 886	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000
coût annuel crédit court terme - 500,000 € (1)	8 266	9 329	4 828	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
coût annuel reconstitution des réserves - 375,000 € (2)	40 300	75 982	82 876	82 876	82 876	0	0	0	0	0	0	0	0
coût annuel refinancement acquisitions - 375,000 € (3)	0	0	0	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300	50 300
plan annuel emprunt pour acquisitions - 175,000 €/an (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde annuel disponible affecté aux réserves (5)	269 434	33 389	293 182	251 824	251 824	334 700	334 700	334 700	334 700	334 700	334 700	334 700	334 700
Impact sur réserves de l'opération 2003 (6)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
niveau réserves (7)	269 434	302 823	596 005	847 829	1 099 653	1 434 353	1 769 053	2 103 753	2 438 453	2 773 153	3 107 853	3 442 553	3 777 253

(1) charge calculée sur base d'un taux de 4% et d'une utilisation à 100 % de la ligne pendant tout l'exercice. Pratiquement, cet instrument nécessite la mise en place d'un comité de suivi mensuel de la trésorerie du port afin d'en diminuer l'impact en termes de charges financières. En outre, l'augmentation des réserves disponibles devrait le voir diminuer voire disparaître à terme

(2) charge calculée sur base d'un taux de 3,786 % et complètement remboursée après 5 ans

(3) charge calculée sur base d'un taux de 4,42 % et complètement remboursée après 10 ans

(4) hypothèse de financement des nouvelles acquisitions non-subsidiées sur une base annuelle linéaire à concurrence de 175,000 €/an. Taux 4,75%. Les charges se stabilisent après 10 ans.
En effet, les charges de l'emprunt le plus ancien sont remplacées par celles du plus récent.

(5) égal ligne 1 moins lignes 2 à 5

(6) les opérations de reconstitution des réserves et de refinancement des acquisitions déjà réalisées sur fonds propres entraînent un cash-flow immédiat mais unique

Ce poste est réduit à zéro en 2003 puisque l'emprunt de 375,000 € à 5 ans et le crédit de caisse de 500,000 € ont été affectés au remboursement du crédit de pont Dexia et à l'apurement de dettes (7) cumulé



MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS PUBLICS ET GESTIONNAIRE PUBLIC.

Conformément aux prescriptions de l'article 15 du décret du 12 février 2004 ainsi qu'à la note du Cabinet du Ministre - Président du 15 juin 2005 concernant le statut de l'administrateur public, les données complémentaires suivantes sont jointes au rapport d'activités 2005 :

Monsieur Bernard ANSELME, Président

Indemnité mensuelle brute :	1.045,02 €	
Frais de représentation :	1.045,02 €	(montant mensuel brut)

Monsieur Pierre SION, gestionnaire

Indemnité mensuelle brute :	887,56 €	
Frais de représentation :	585,79 €	(montant mensuel brut)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LA RÉGION WALLONNE

Montants annuels bruts suivant nombre de présences aux réunions du Conseil

F. BALFROID	815,45 €	(1)
	815,45 €	(2)
T. DETIFFE	815,45 €	(1)
	815,45 €	(2)
J. ETIENNE	609,05 €	(1)
	609,05 €	(2)
A. GENETTE	815,45 €	(1)
	815,45 €	(2)
J.P. GILLIS	néant (remplacé par son suppléant)	
G. Le BUSSY	714,28 €	(1)
	714,28 €	(2)
S. WODON	916,62 €	(1)
	916,62 €	(2)

MEMBRES SUPPLÉANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LA RÉGION WALLONNE

W. BORSUS	néant
M. COLLINGE	néant
C. DELANGUE	507,88 € (1)
	507,88 € (2)
J. MOISSE	néant
M. NICOLAS	néant
R. ROBAYE	néant
J.M. VAN ESPEN	néant

(1) : Jetons de présence

(2) : Frais de représentation